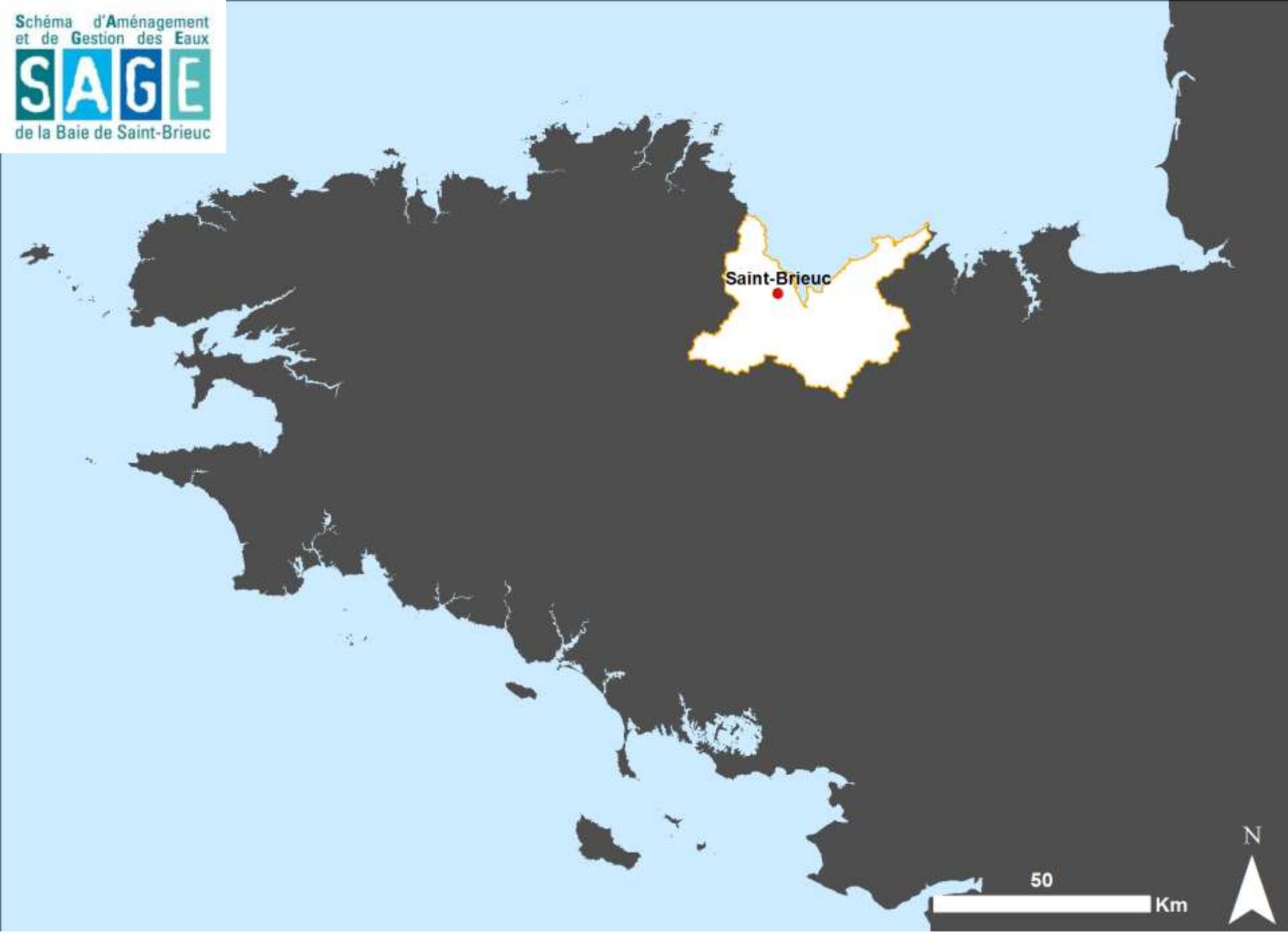


Le référentiel hydrographique du SAGE

GT Zonage – Pôle Métier Eau GéoBretagne
le 25 novembre 2014

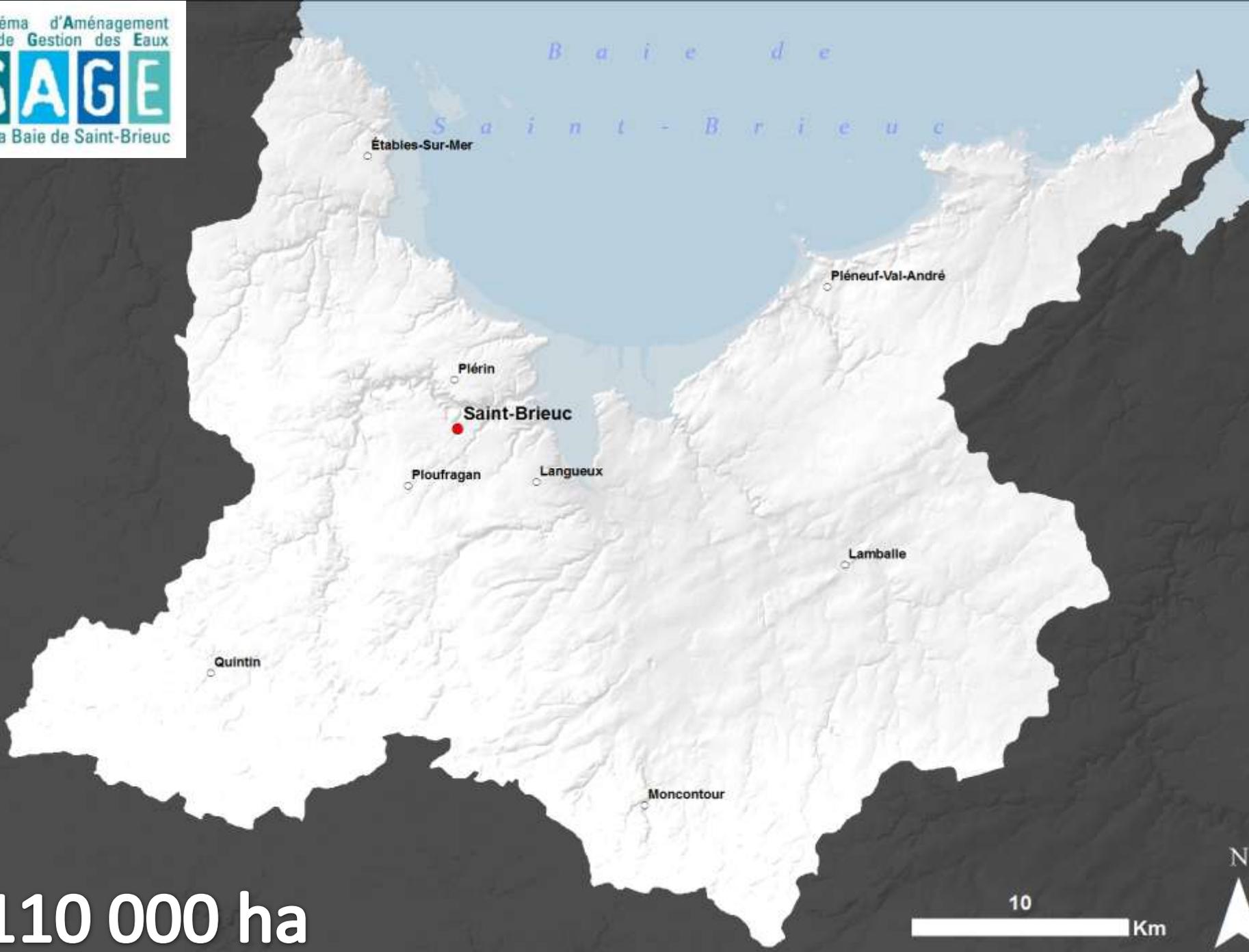


Saint-Brieuc

50

Km

N



110 000 ha



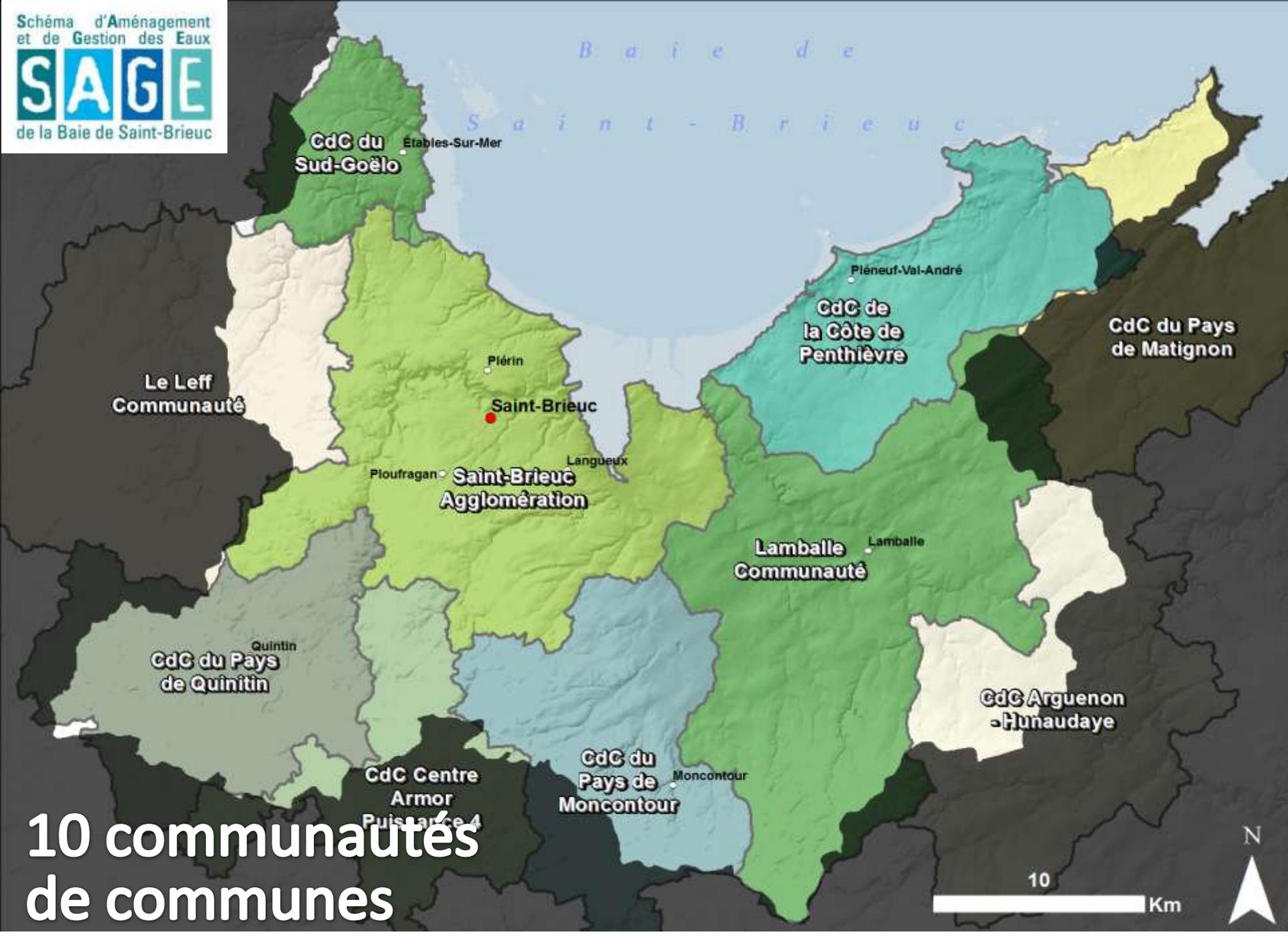


5 programmes de bassin
5 maîtres d'ouvrage

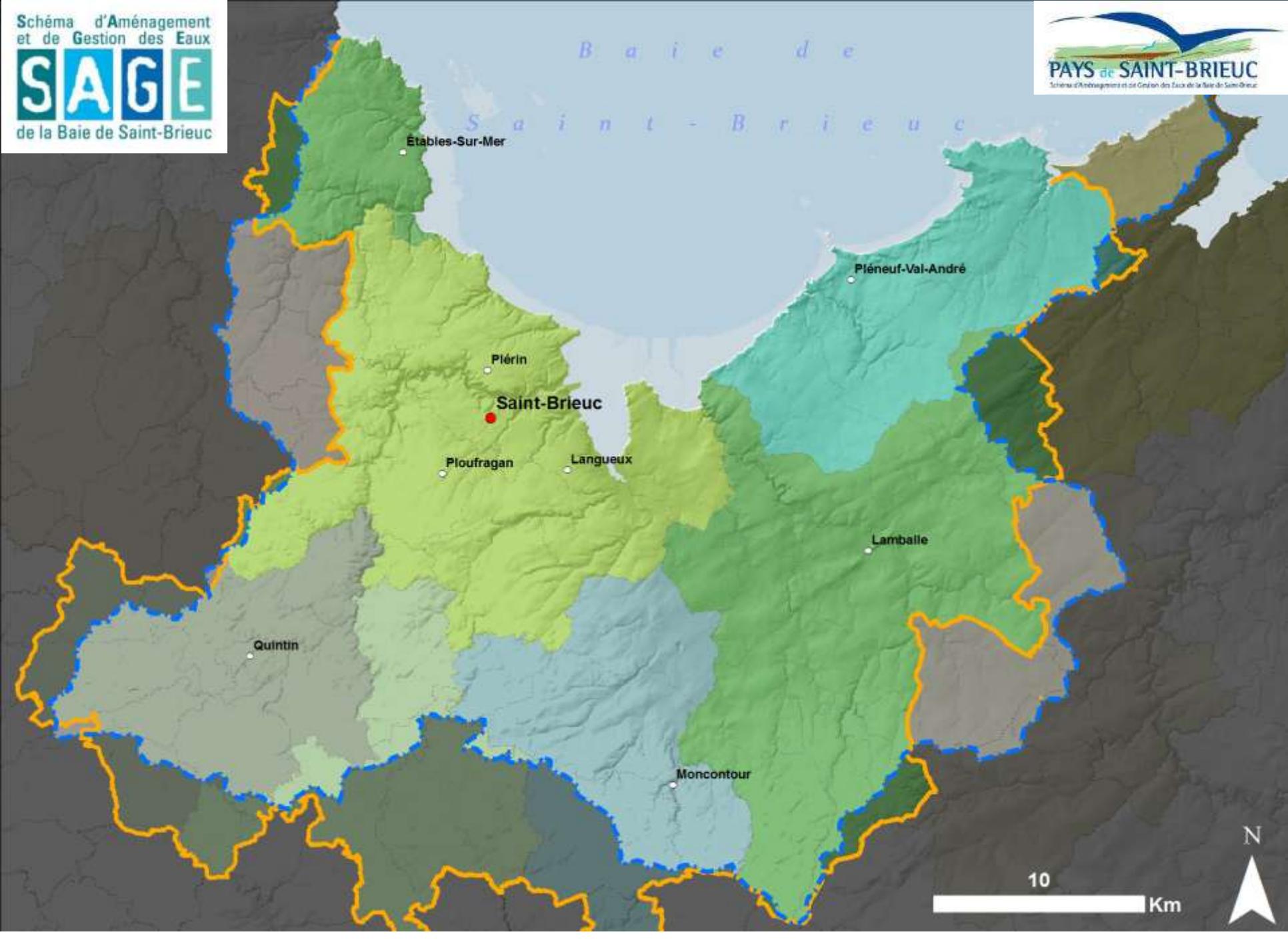




68 communes
dont 52 en intégralité



10 communautés
de communes

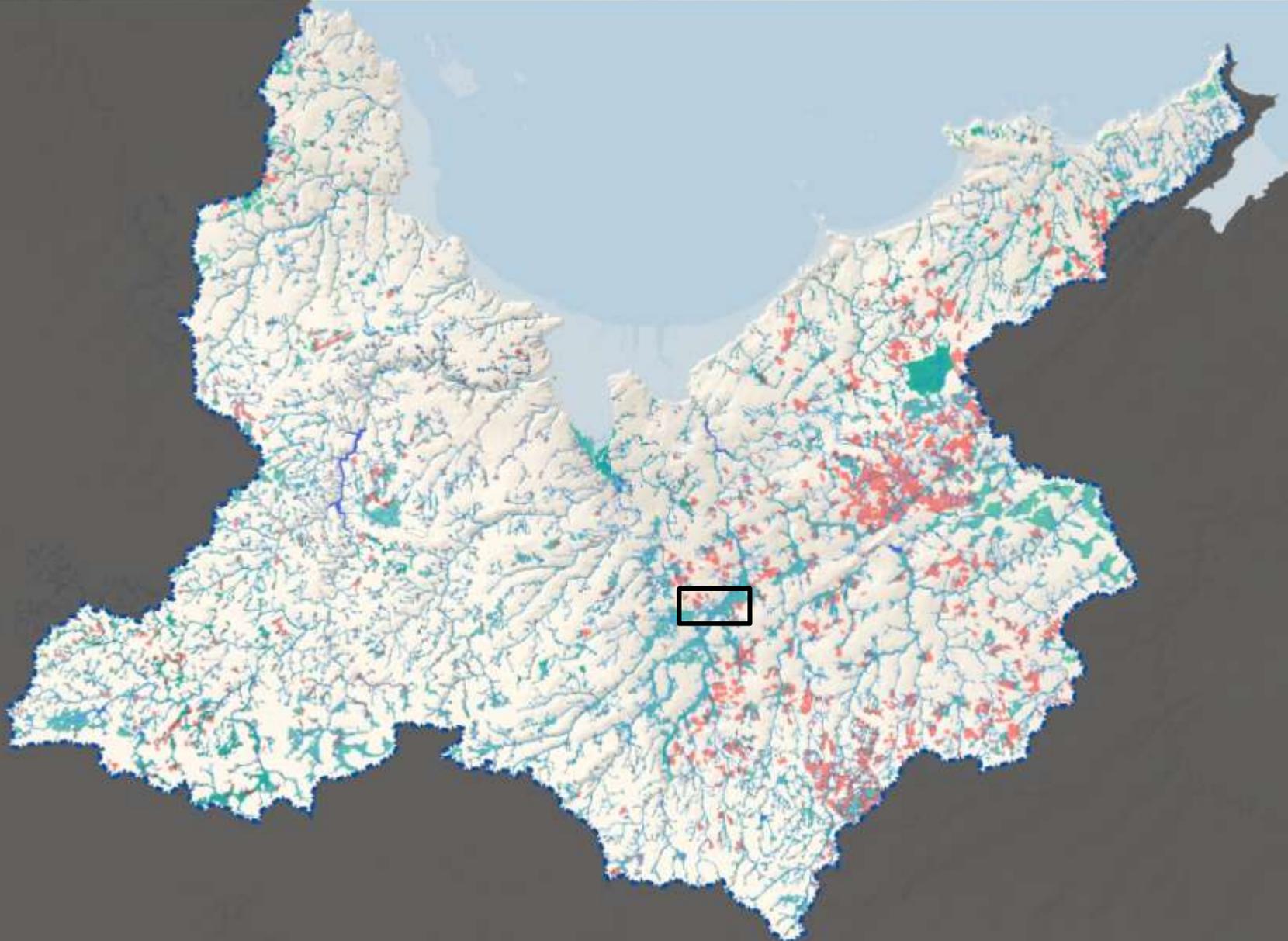


Voies d'écoulement

Type de tronçon	Écoulement	dont cours d'eau loi sur l'eau
 Lit naturel	 permanent	 Inventaires des cours d'eau
 Lit recalibré	 temporaire	
 bief	 instantané	
 Fossé d'emmenée	 stagnant	
 Buse	 intermittent	
 Fossé drainant		
 Écoulement naturel		
 Voie d'infiltration		
 Fossé de crue		
 Voie d'écoulement artificialisée		
 Connexion supposée		
 Plan d'eau		

Le référentiel hydrographique

PAYS de SAINT-BRIEUC
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Réseau
d'écou-
lements
relevé

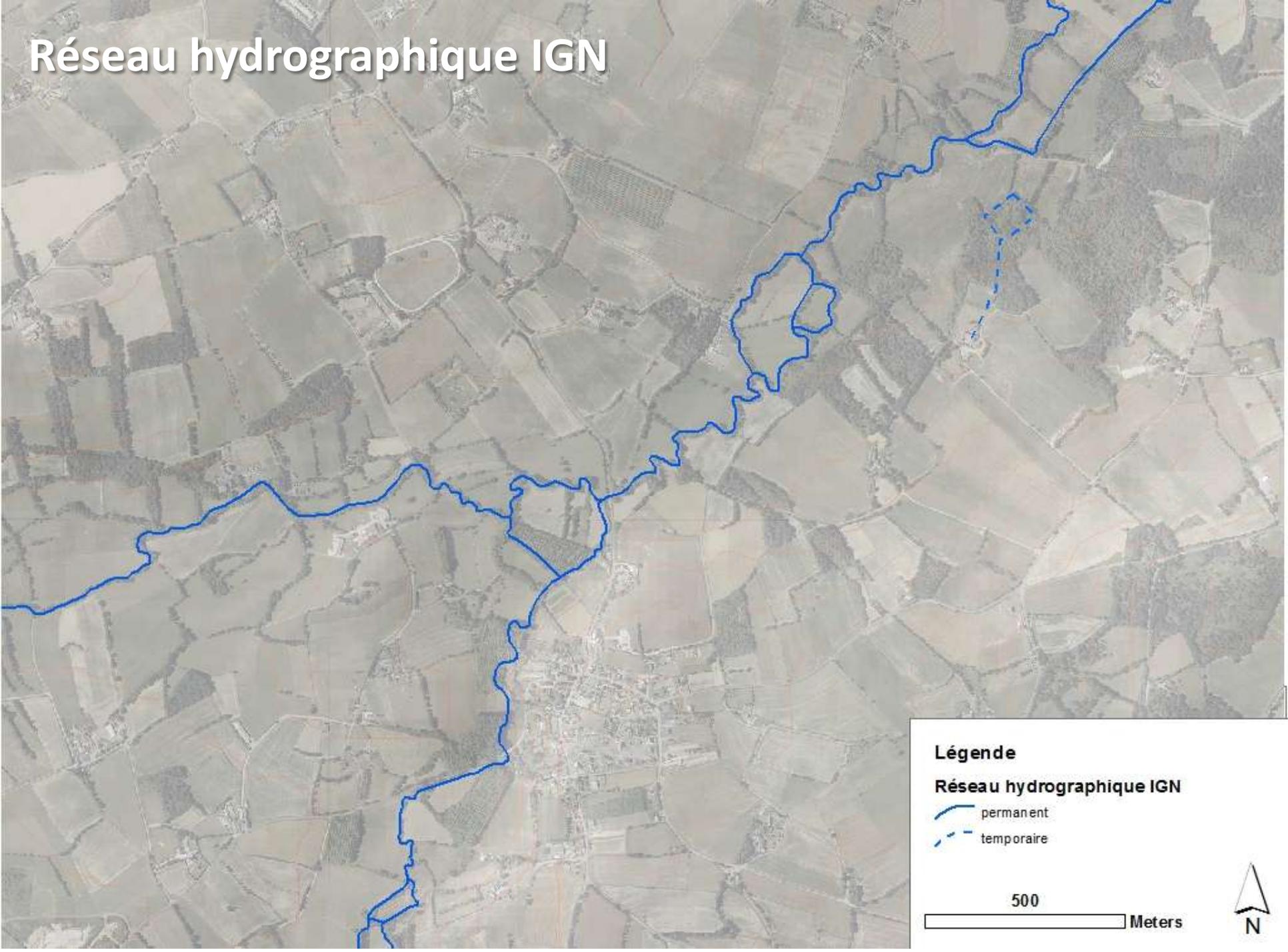
Plans d'eau

Sources
ponctuelles,
rejets

Parcelles
drainées

Zones
humides
Zones
humides
poten-
tielles

Réseau hydrographique IGN



Légende

Réseau hydrographique IGN

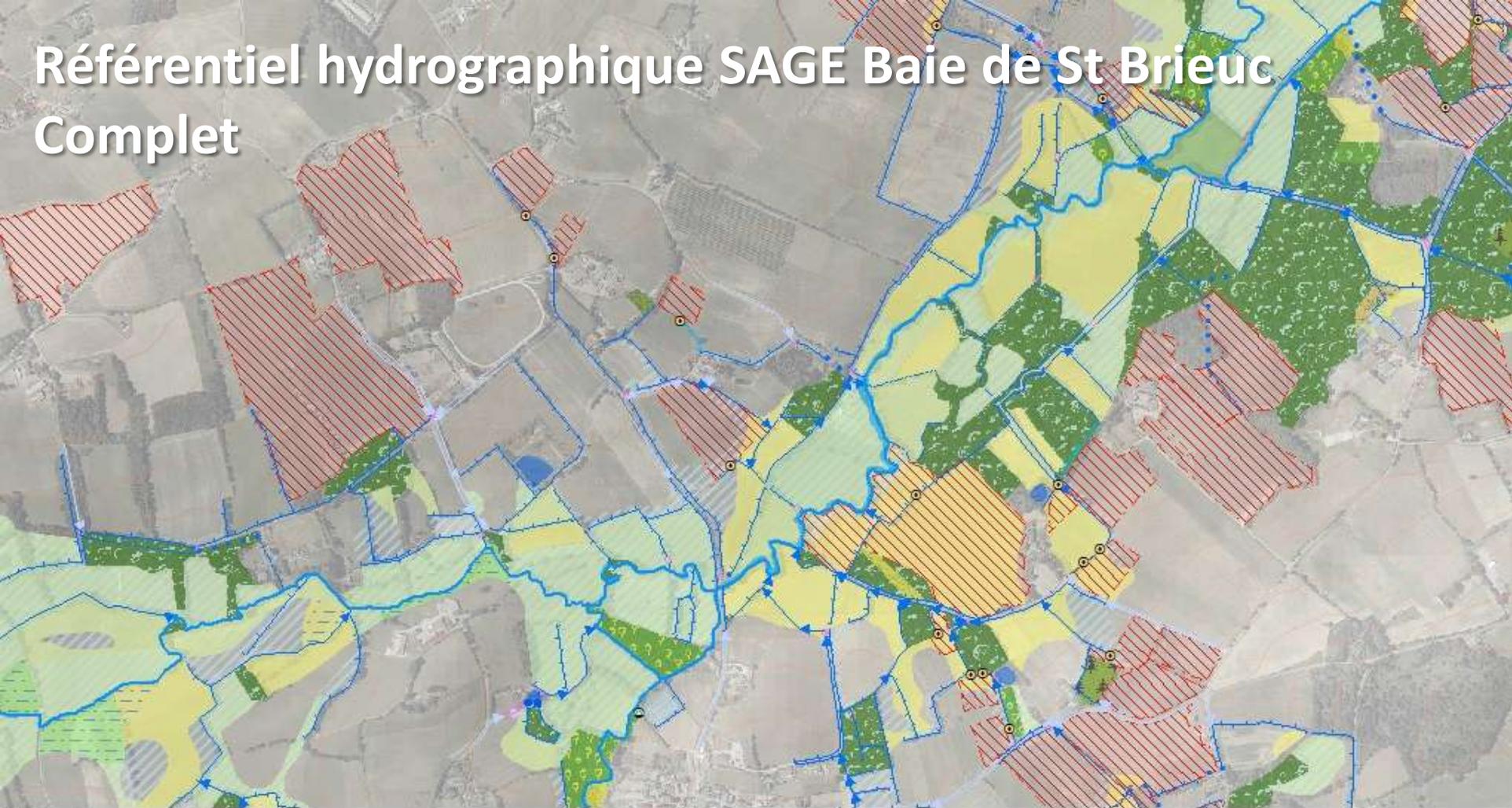
-  permanent
-  temporaire

500

Meters



Référentiel hydrographique SAGE Baie de St Briec Complet



Légende

Sources ponctuelles

- source naturelle
- rejet indéterminé
- captage
- lavoir/bassin
- sortie drain
- fontaine
- puits
- rejet eaux traitées
- rejet eaux pluviales
- rejet eaux usées

Réseau d'écoulement

- Lit naturel
- Lit recalibré
- bief
- Ecoulement naturel
- Voie d'infiltration
- Fossé d'emmenée
- Fossé de crue
- Fossé drainant
- Buse
- Voie d'écoulement artificialisée
- Connexion supposée
- Plan d'eau

Secteurs humides relevés

- Milieux humides potentiels**
 - Pot
- Milieux artificialisés**
 - Terres artificialisées
- Milieux mis en culture**
 - Terre humide en culture
 - Prairie humide artificielle
- Milieux prairiaux**
 - Prairie naturelle semi-humide à humide
 - Prairie naturelle humide
 - Prairie oligotrophe diversifiée
 - Molinie
 - Lande humide
 - Lande tourbeuse
 - Tourbière
 - Prairie humide subhalophile

Milieux boisés ou en voie de boisement rapide

- Bois humides, ripisylve
- Saule
- Bois marécageux
- Bois tourbeux, bois de source
- Peupleraie
- Plantation de résineux
- Plantation de feuillus
- Milieux aquatiques**
 - Cours d'eau (lit mineur)
 - Etang, retenue d'eau, mare et bordures
 - Mares des dépressions humides intradunaires (ettes)
 - Mares, Etangs d'eau saumâtre à salée

Milieux littoraux, eaux saumâtres à salées

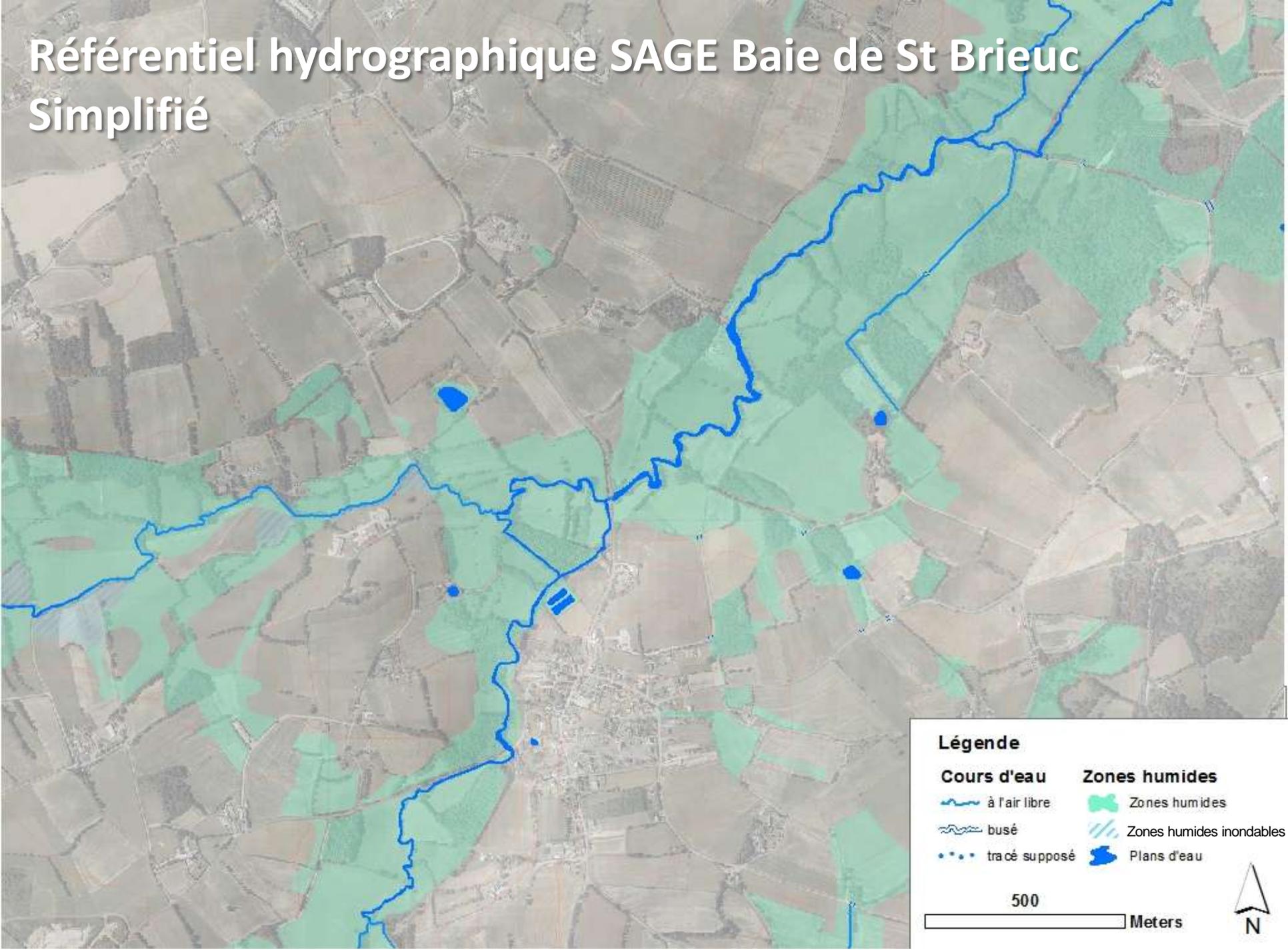
- Merais en lère littoral
- Végétation à Elymus pinnatus
- Haut-schorre
- Schorre
- Sikke
- Milieux en déprise**
 - Magnocarpiale
 - Mégaphorbiaie
 - Roselières
 - Formation nitrophile humide

500

Meters



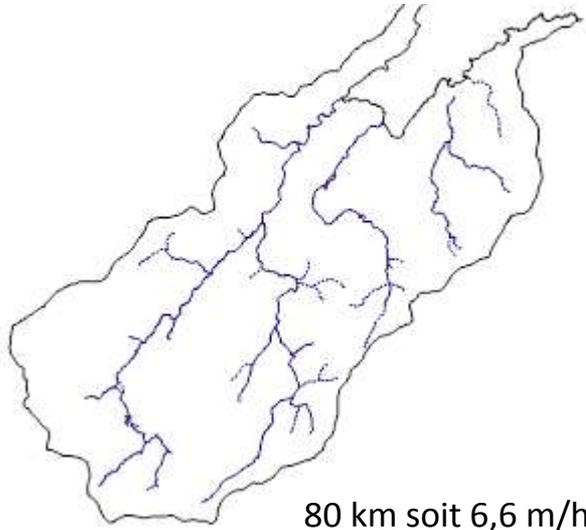
Référentiel hydrographique SAGE Baie de St Briec Simplifié



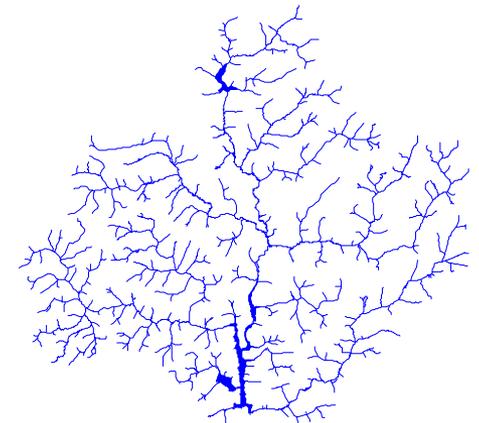
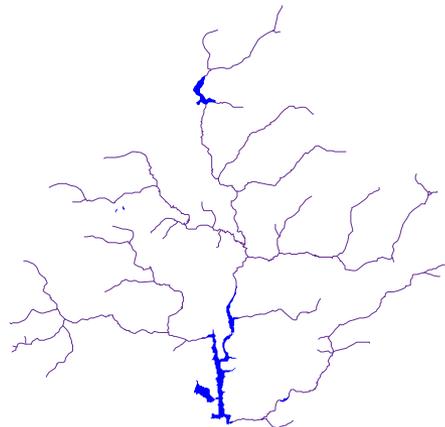
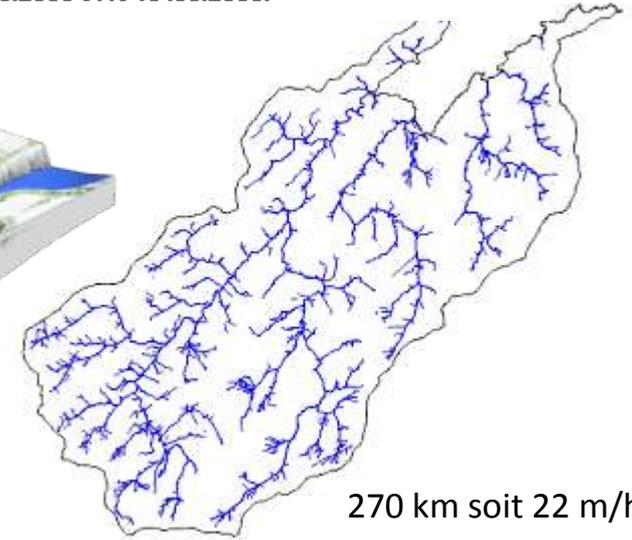
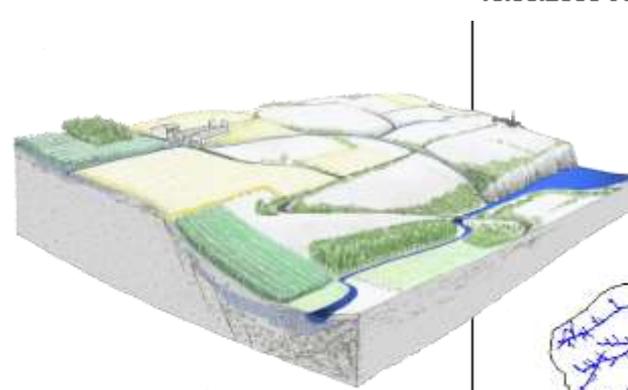
Pour quoi faire ?

Des enjeux liés aux « têtes de bassin-versant » et à la connaissance des voies de transfert au sein des bassins

Le réseau hydrographique issu de la carte IGN au 1/25000 ème

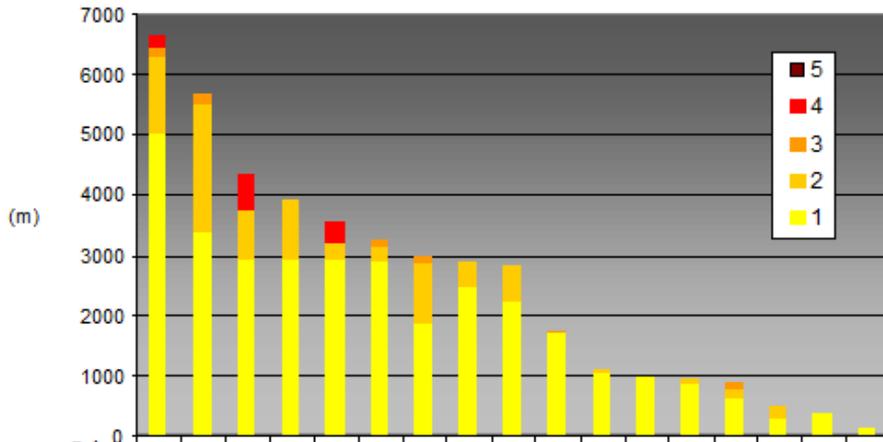


Réseau hydrographique circulant (permanent, temporaire ou intermittent) relevé entre le 10/03/2000 et le 15/08/2000.



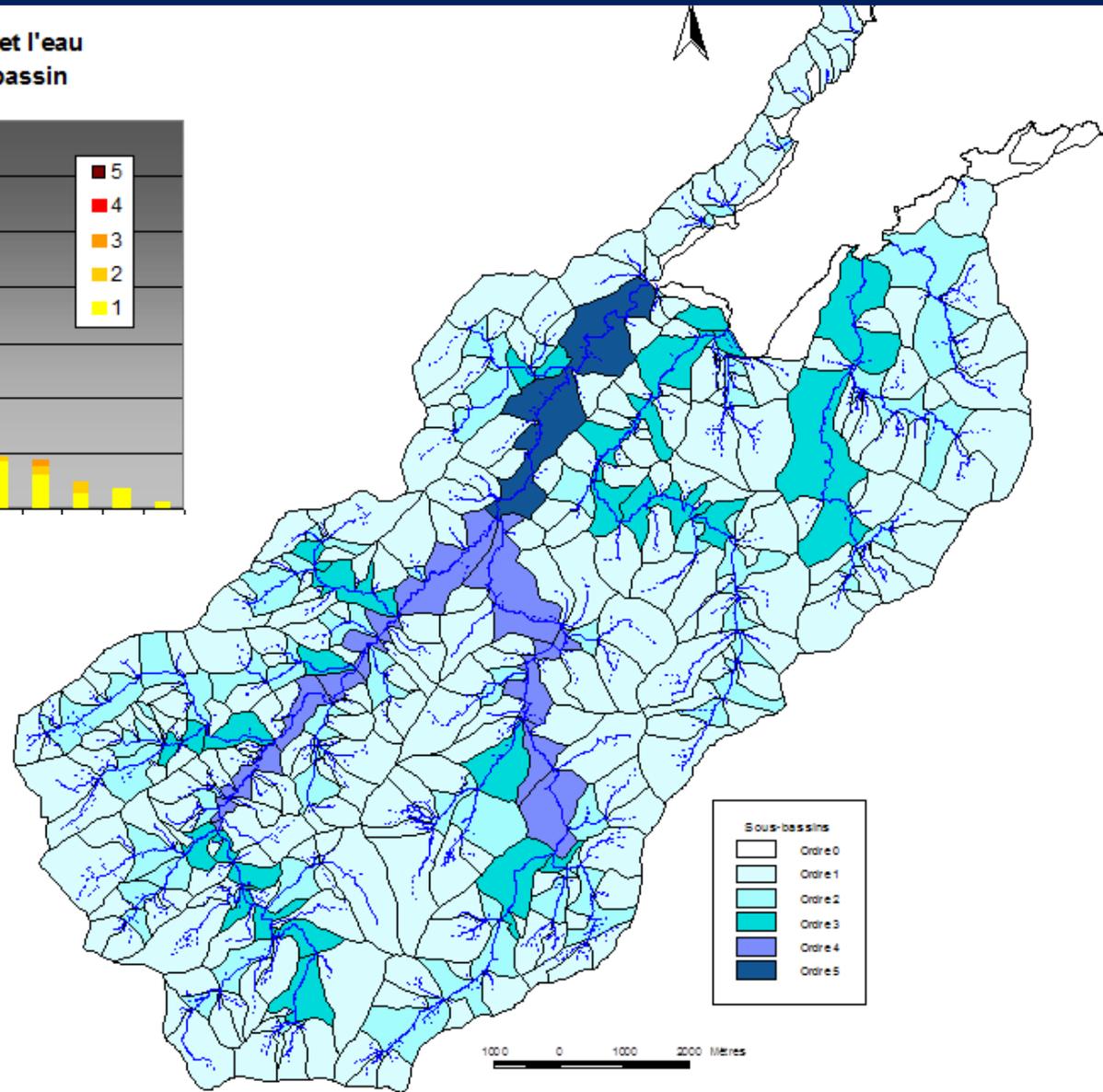
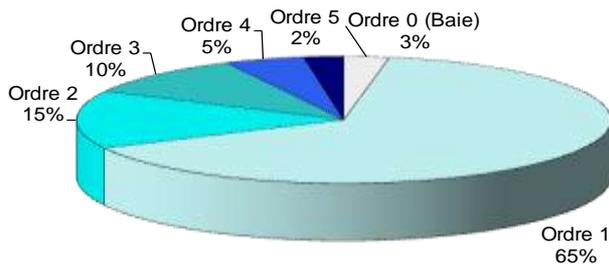
Des enjeux liés aux « têtes de bassin-versant » et à la connaissance des voies de transfert au sein des bassins

Linéaire de contact direct entre les cultures et l'eau suivant l'ordre du cours d'eau et par sous-bassin



Près de 80 % des contacts direct relevés sur l'ensemble du bassin concernent des tronçons de réseau qui ne figurent pas sur les cartes de l'IGN

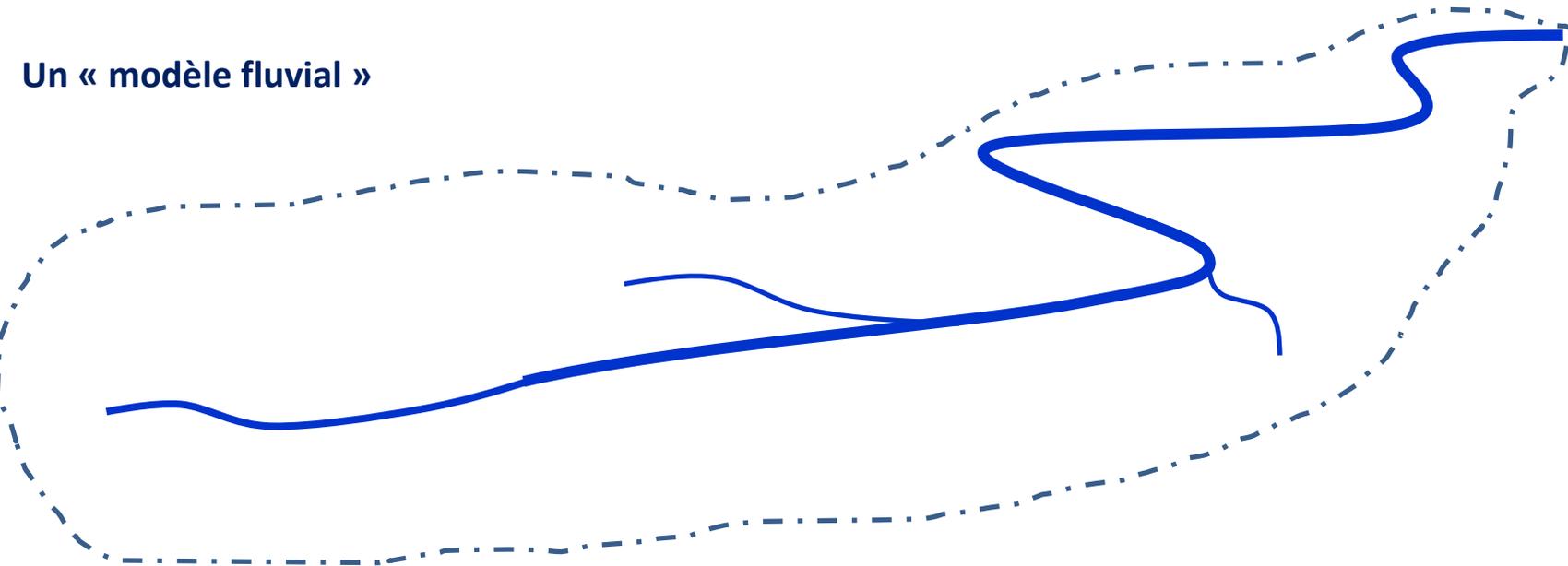
Drainage du bassin versant (12120 Ha)



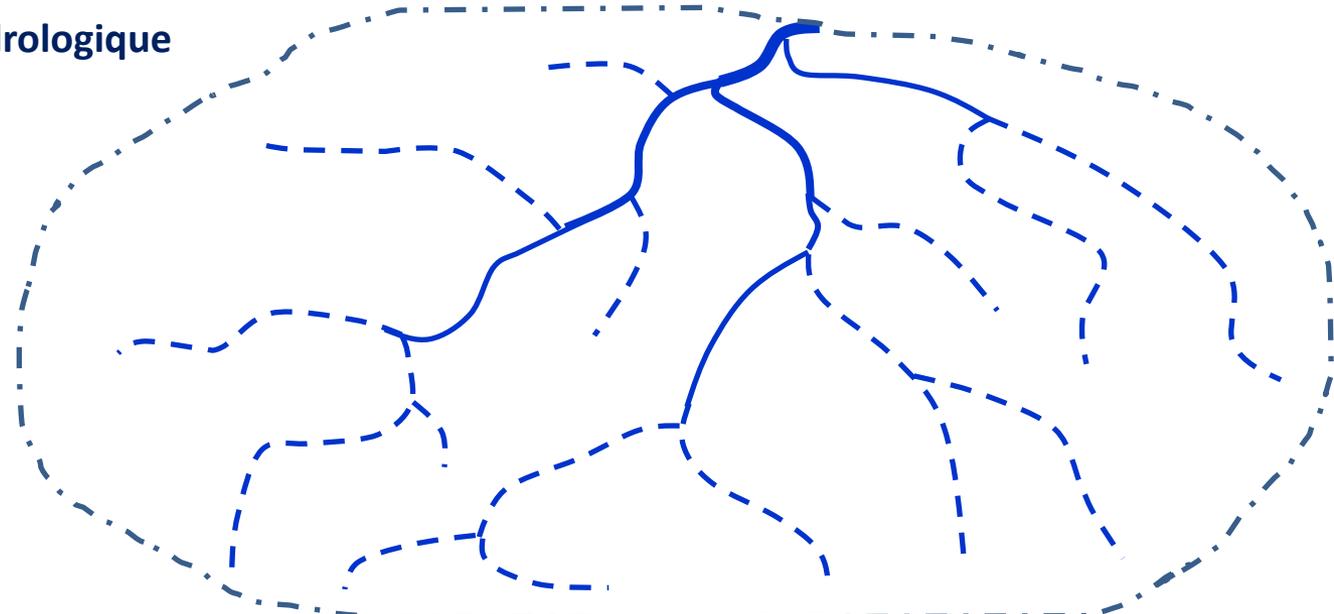
Diagnostic du bassin-versant de la Fresnaye, Wilfrid MESSIEZ, Adasea 22, 2001

La représentation du « cours d'eau »

Un « modèle fluvial »



Inadapté au fonctionnement hydrologique des bassins littoraux sur socle...



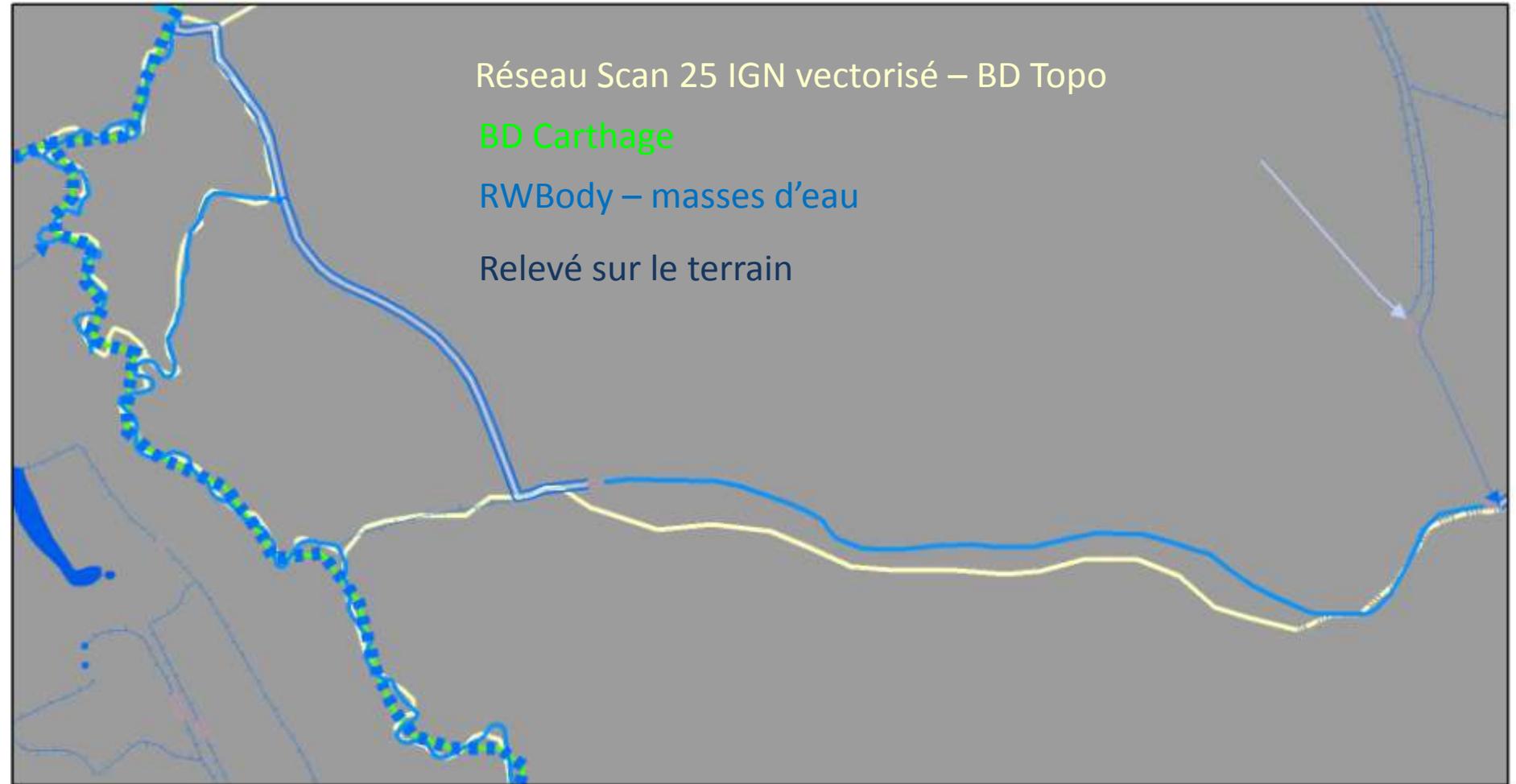
Une disparité de références... imprécises

Réseau Scan 25 IGN vectorisé – BD Topo

BD Carthage

RWBody – masses d'eau

Relevé sur le terrain



Constats

- Disparité des inventaires (méthodes – résultats)
- Nombreux conflits d'interprétation
- Pas de référence homogène
- Evolution de la réglementation (plus exigeante, plus précise)
- Continuation des dégradations

⇒ **Distinguer les rôles, combiner les échelle de travail**

(commune, bassin, SAGE) – (Conseil Municipal / technicien de bassin / CLE)

⇒ **Concertation nécessaire, autour de références claires et partagées**

(méthode, culture commune sur le territoire)

⇒ **Séparer les genres, sortir du mythe de « l'intervention unique »**

(urbanisme ≠ gestion des terres ≠ IOTA ≠ aménagement ≠ «classement» des terres, cas par cas et inventaire permanent)

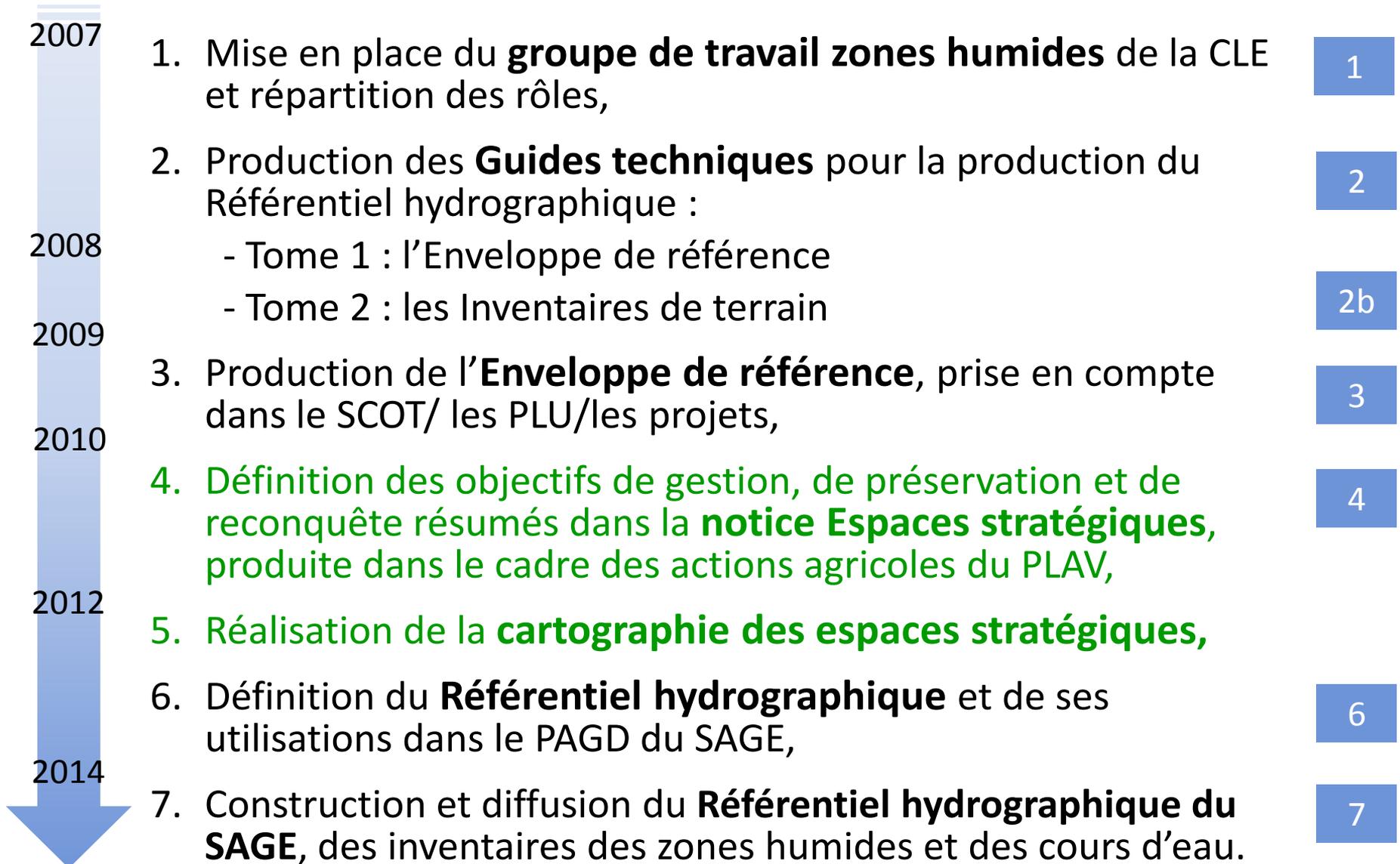
⇒ **Construire un nouveau modèle conceptuel**

⇒ **Distinguer entre protéger (règle) et gérer (objectifs et principes communs, volontariat)**

⇒ **Formuler une description plus nuancée, plus complète, plus circonstanciée, plus solide (sortir du 0/1, blanc/noir)**

Comment ?

Stratégie adoptée par la CLE



Le groupe de travail zones humides de la CLE

Composition :

- *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Bretagne)*
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Délégation Armor-Finistère)
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques - brigade des Côtes d'Armor
- Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM 22) – Police de l'Eau
- Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM 22) – Planification et urbanisme
- *Conseil Général des Côtes d'Armor*
- Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
- Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- *Association Agrée pour la Pêche et la Protection des Milieux aquatiques de Saint-Brieuc-Quintin-Binic*
- *Association Agrée pour la Pêche et la Protection des Milieux aquatiques de Lamballe*
- *Association Agrée pour la Pêche et la Protection des Milieux aquatiques de Moncontour*
- Eaux et Rivières de Bretagne
- Lamballe Communauté - Bassin-versant du Gouessant
- Communauté de communes Côte de Penthièvre - Bassin de la Flora, de l'Islet et des ruisseaux côtiers
- Saint-Brieuc Agglomération – Bassins-versants du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac
- Syndicat Mixte Environnement du Goëlo et de l'Argoat - Bassin-versant de l'Ic et des ruisseaux côtiers
- Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc - cellule d'animation de la CLE
- Service Environnement - Cooperl Hunaudaye

4 à 7 réunions par an depuis 2007

Le groupe de travail zones humides de la CLE

Concertation nécessaire, autour de références claires et partagées

Distinguer les rôles, combiner les échelle de travail

Rôles (Cf. disposition OR- 2 du PAGD) :

- ✓ Construction des méthodes et des outils,
- ✓ Instruction des cartographies et inventaires, préparation de l'avis de la CLE,
- ✓ Gestion des litiges,
- ✓ Préparation des avis de la CLE liés aux zones humides (mesures compensatoires, dossiers « Loi sur l'eau »),



Stratégie

Fonctions :

- ✓ Partager et bénéficier des retours d' expériences entre techniciens,
- ✓ Formation continue, veille technique, juridique et scientifique,
- ✓ Entretien d'une culture commune.



Le Guide d'inventaire de terrain



Guide pour la réalisation des inventaires des zones humides

Tome II : Inventaires de terrain des zones humides et des cours d'eau



Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les conditions de réalisation des inventaires de terrain à partir de l'enveloppe de référence des zones humides sur le périmètre du Sage de la Baie de Saint-Brieuc. Il en expose la méthode et les conditions de réalisation pour validation par la Commission Locale de l'Eau.

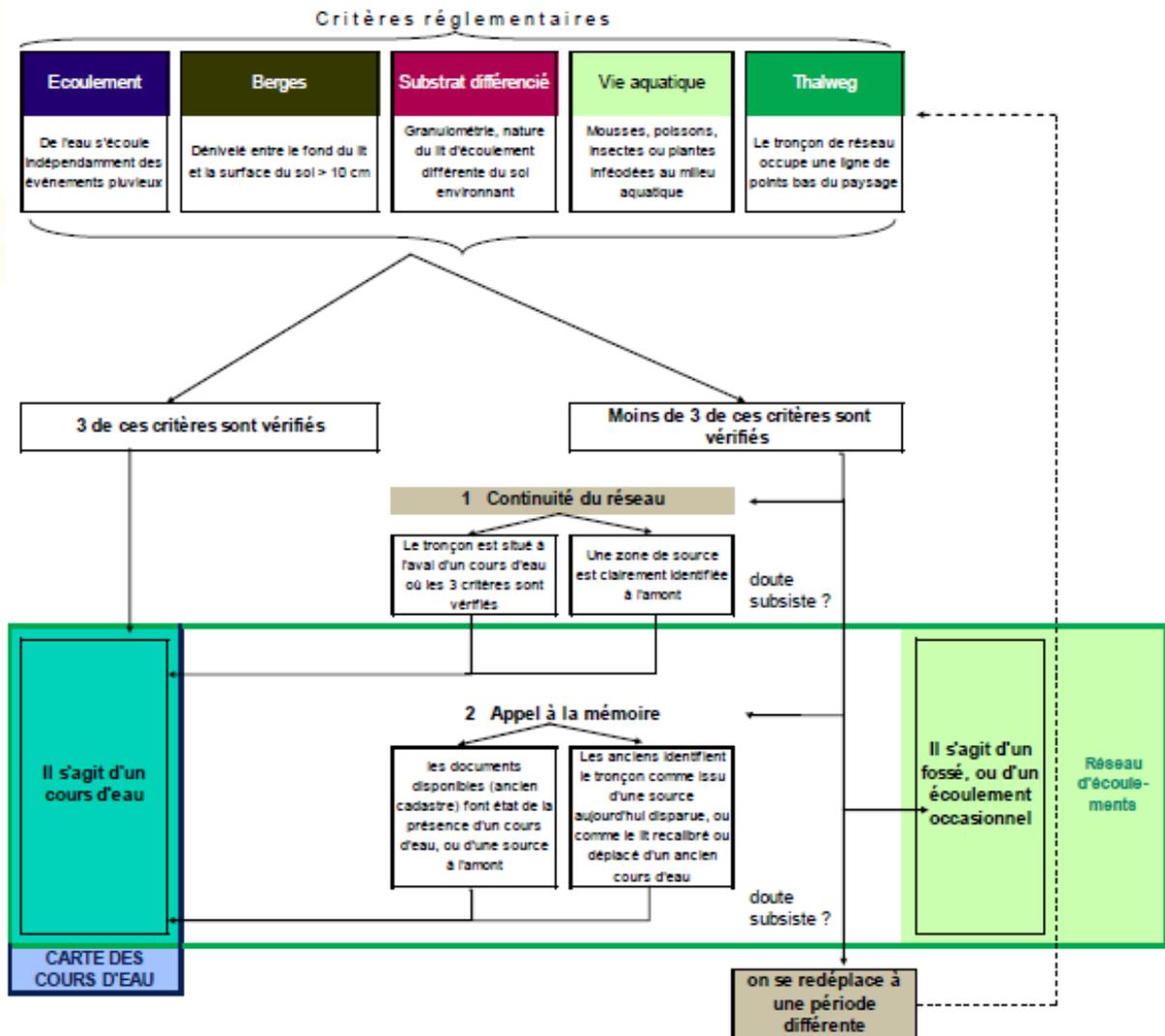
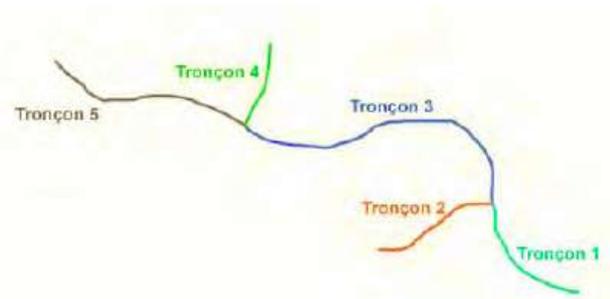
Ces inventaires de terrain ont pour but d'aboutir à la cartographie de référence des zones humides et des cours d'eau du Sage de la Baie de Saint-Brieuc.

Validé par la CLE le 19 décembre 2008



Le Guide d'inventaire de terrain

Critères de définition des cours d'eau, démarche sur le terrain



Le Guide d'inventaire de terrain

ANNEXE 6

Typologie détaillée du réseau d'écoulements

La méthode descriptive proposée repose sur l'utilisation de deux champs descriptifs :

- le champ [type] caractérise le faciès ou la morphologie du tronçon de réseau,
- le champ [circu] caractérise la temporalité (saisonnalité et fréquence) des écoulements.

A - Faciès du tronçon (champ [type] de la table attributaire)

valeur	Légende	Description
Inc	Lit naturel	L'eau emprunte un lit déterminé lisible dans le paysage, marqué par des berges, le substrat du lit est différencié et il correspond au thalweg naturel.
Ir	Lit recalibré	L'eau emprunte un lit artificielisé (fossé) qui correspond à l'ancien lit naturel, déplacé le cas échéant. Ce tronçon se situe à l'aval d'une source ou d'un tronçon de lit naturel.
en	Voie d'écoulement 'naturelle'	L'eau circule en fonction de l'état de surface du sol, aucun lit naturel n'est lisible ni de fossé creusé (bord de culture, voie préférentielle en zone humide). Le tracé est susceptible d'évoluer au cours des ans, le substrat n'est pas différencié.
fe	Fossé d'emmenée	lit artificiel calibré, dont la direction, perpendiculaire aux courbes de niveaux, permet la mise en circulation de la totalité de l'eau. Il peut s'agir d'un fossé collecteur à l'aval du point nodal d'un réseau de fossés drainant les parcelles ou assurant l'évacuation d'une sortie d'eau ponctuelle (source, fontaine, rejet de captage, de collecteur de drains, etc.).
fd	Fossé drainant	raccordé à l'aval au réseau circulant, il participe à l'assèchement d'une zone potentiellement humide ou à la collecte des drains : <i>il récolte l'eau du sol des parcelles qu'il jouxte</i> . Sa pente est souvent modérée, et son tracé est lié au parcellaire : une partie de l'eau n'y est souvent pas mise en mouvement. La présence d'eau y est le plus souvent temporaire, en fonction de la saturation des sols.
fcru	Fossé de crue	il est raccordé directement au réseau principal et conduit les eaux occasionnellement lors d'événements pluvieux ou depuis les habitations et bâtiments (eaux pluviales, surfaces imperméabilisées).

Types plus anecdotiques à identifier également :

valeur	Légende	Description
buse	Buses	les buses (traversées de routes, zones bâties) sont identifiées en tronçons linéaires.
bief	Biefs et déversoirs	biefs d'amenée ou déversoirs des moulins en activité ou non, alimentés ou non.
inf	Voie d'infiltration	en particulier sur les zones de substrat granitique où se développent des sols très perméables, il est assez fréquent de voir le réseau hydrographique s'«effacer» à l'occasion d'un replat qui favorise l'infiltration des écoulements.
si	Voie d'écoulements artificialisée	voies d'écoulements non différenciées sur substrats imperméables (routes, chemins, empièvements...)
r	Plan d'eau	Traversée de plan d'eau (connexion entre point d'entrée et exutoire d'un plan d'eau)
c	Connexion supposée	entre deux tronçons entre lesquels la continuité du réseau hydrographique n'a pu être déterminée

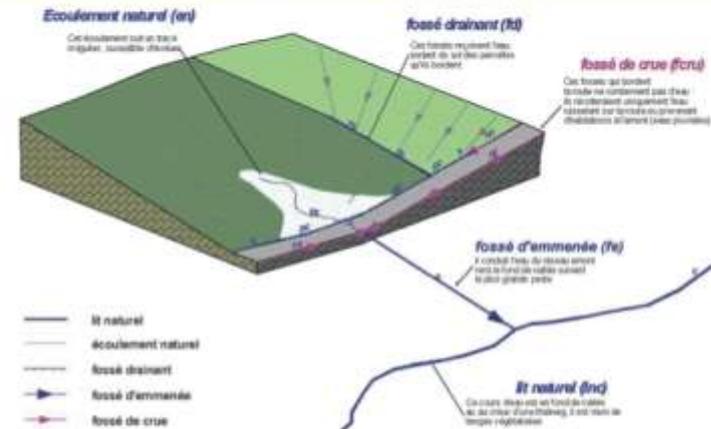
A noter : les valeurs « Ir, fe, fd, fcru, buse, bief, si » du champ [type] correspondent à des types de tronçons artificialisés.

B - Natures des écoulements (champ [circu] de la table attributaire)

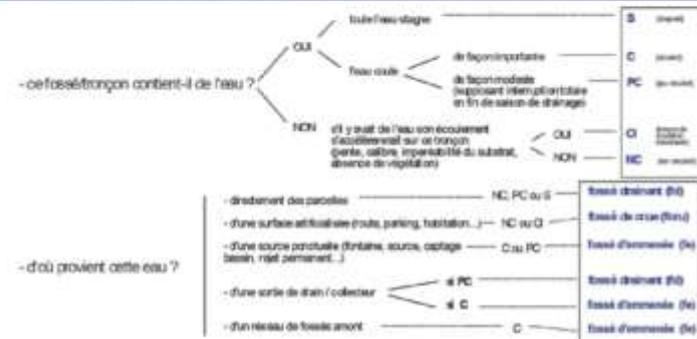
valeur	Légende	Description
c	Circulation permanente	la pente du tronçon est suffisante pour mettre en circulation la totalité de l'eau, le débit constaté permet de supposer une circulation permanente, corroborée par les observations des riverains.
pc	Circulation temporaire	une circulation est constatée à la date d'observation mais le débit est insuffisant pour supposer une circulation permanente. Les observations des riverains indiquent un assèchement du lit hors période de drainage.
s	Écoulement ralenti / Stagnation	la pente du tronçon est insuffisante pour permettre la mise en circulation de l'eau qui y réside - hors événements pluvieux. Présence éventuelle d'un seuil au point aval.
ci	Circulation intermittente mais instantanée	Le tronçon est sec hors événements pluvieux, mais tel (pente, calibre, sol) que toute l'eau y arrivant serait rapidement ou instantanément évacuée vers le tronçon de réseau auquel il est connecté à l'aval.
nc	Circulation intermittente	Le fossé ou chemin de l'eau décrit est sec hors événements pluvieux.

A noter : La valeur « ci » du champ [circu] correspond, dans l'évaluation d'un risque de transfert, à une connexion immédiate au cours d'eau (dans le cadre d'un classement de parcelle à risque phytosanitaire par exemple, la distance au cours d'eau via un tronçon de circulation intermittente mais instantanée est considérée comme nulle).

C - Position des tronçons dans le paysage



D - Paramètres d'observation des fossés



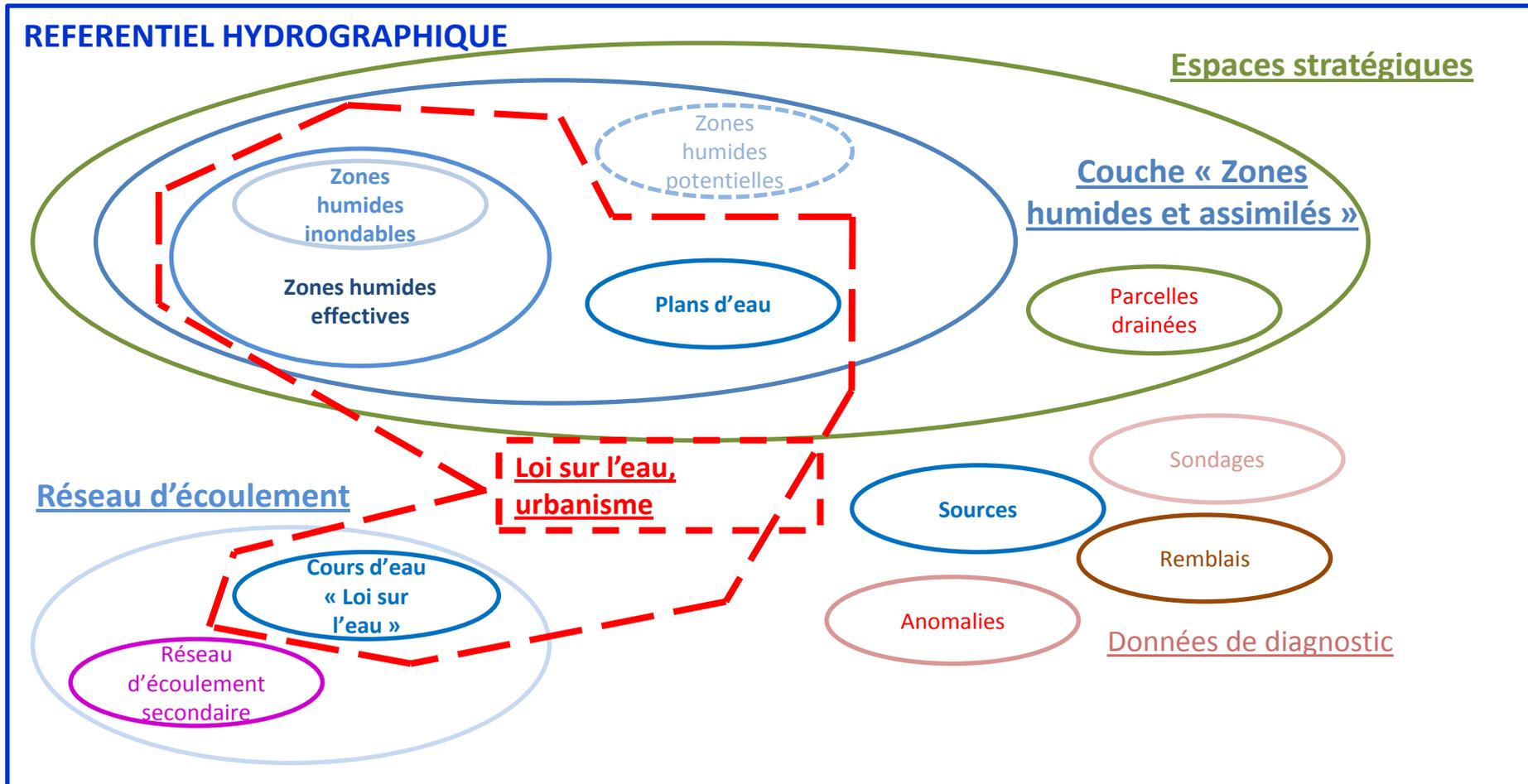
E - Proposition de cours d'eau à partir du relevé du réseau d'écoulements

Le croisement de ces deux champs, avec le complément du relevé des sources ponctuelles et diffuses (zones humides et parcellaires drainés) permet de proposer un classement ou non comme cours d'eau des différents tronçons relevés :

- Un tronçon de lit naturel, (qui par définition remplit les critères berges, substrat, thalweg) est proposé comme cours d'eau,
- Un fossé d'emmenée, un lit recalibré, une connexion supposée, un bief ou déversoir, une buse sont proposés comme cours d'eau à partir du moment où ils circulent au moins temporairement (à l'aval d'un réseau de fossés drainants (sources diffuses), d'une zone humide ou encore d'une source ponctuelle),
- Un tronçon quel qu'il soit situé à l'aval d'un tronçon proposé comme cours d'eau est systématiquement proposé comme cours d'eau,
- Les fossés drainants, écoulements de surfaces (sauf exceptions) et fossés de crue ne sont a priori pas proposés comme cours d'eau.

La définition du Référentiel Hydrographique du SAGE

Un jeu de données d'ensemble cohérent dans sa description, mais dont les éléments constitutifs ont différents niveau de validité, différentes portées juridiques, différentes utilisations...



Le processus de production

Formation initiale

Parcours de terrain, saisie
(techniciens BV)



Données Espaces Stratégiques

Instruction cellule SAGE

Avis Groupe de travail

Formations complémentaires

Cartographie des « espaces stratégiques »

Restitution aux exploitants

*Base du diagnostic d'exploitation
Charte d'engagement
Mise en oeuvre du PLAV*

Commission communale
Consultation du public
Délibération conseil municipal



*Rapport d'Inventaire des ZH et cours d'eau
Données Référentiel hydrographique*

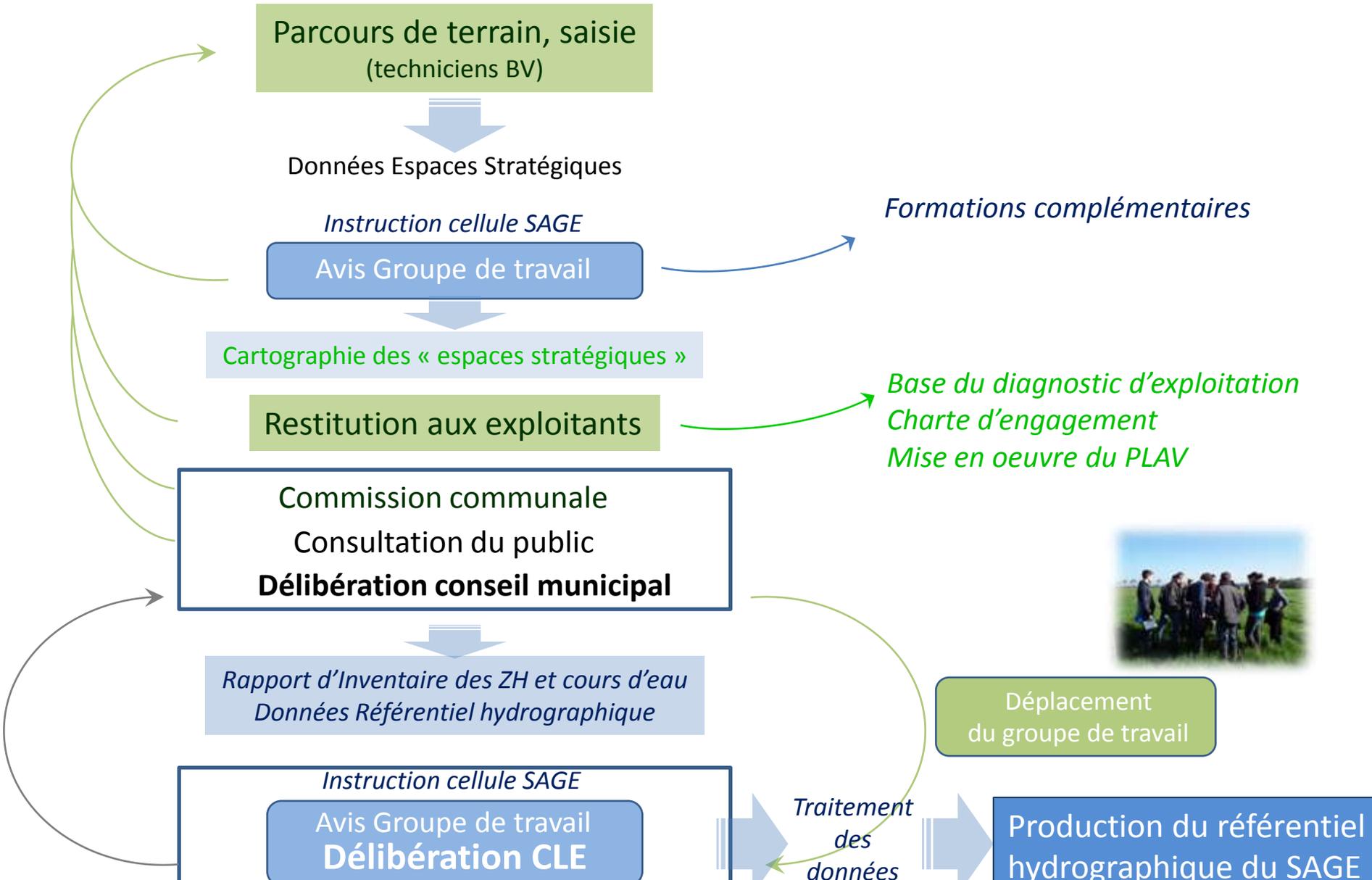
Déplacement
du groupe de travail

Instruction cellule SAGE

Avis Groupe de travail
Délibération CLE

Traitement
des
données

Production du référentiel
hydrographique du SAGE



La Formation des techniciens

6 sessions de formation de 2 jours entre 2010 et 2012

(Organismes agricoles, administrations, collectivités, BV, associations)



Formation à l'identification et à la cartographie des espaces stratégiques du SAGE

Cadre de la formation

La stratégie validée par la CLE le 9 octobre 2009 en matière de lutte contre les flux d'azote d'origine agricole, reprise dans le cahier des charges de l'appel à projet territorial du plan de lutte contre les marées vertes, repose en grande partie sur une territorialisation fine des actions. L'objectif est d'adapter les pratiques agricoles sur des espaces particuliers au vu de leur rôle dans la formation et/ou l'interception des flux au sein des bassins-versants.

Ces espaces associent :

- des zones humides effectives
- des zones identifiées comme potentiellement humides
- des parcelles drainées

L'ensemble participant à la genèse puis à l'accompagnement du réseau hydrographique drainant le bassin-versant.

Objet de la formation

La formation mise en place en 2010 consiste à donner aux techniciens concernés les moyens conceptuels et pratiques d'identifier ces espaces sur le terrain, de comprendre leurs interactions et de décliner concrètement les objectifs stratégiques du SAGE sur les parcelles concernées.

Elle inclut également un module de prise en main des outils de cartographie libre (GVSIG) qui a pour but de permettre à chaque intervenant de comprendre le jeu de données du référentiel hydrographique du SAGE et d'être en mesure de respecter dans ses productions les prescriptions guide technique d'inventaire de terrain validé par la Commission Locale de l'Eau.



Jeu de données du référentiel hydrographique :

- sources ponctuelles ;
- réseau d'écoulements ;
- zones humides ;
- parcellaires drainés.

Contenu de la formation

La formation proposée s'organise en ateliers et aux échanges. Deux journées sont nécessaires.

Il est possible, suivant les attendus des participants, de produire le jeu de données.

Public visé

Au cours de deux premières sessions ont été formés des techniciens des programmes de bassins-versants, des agents et techniciens des administrations, des associations et de l'agence de l'eau.

La formation est ouverte à tout technicien amené à identifier, de la gestion, de la préservation ou de l'aménagement des zones stratégiques.



- 4 demi-journées :
1. prise en main du guide
 2. parcours de terrain
 3. saisie/codage
 4. enjeux / propositions / bilan et échanges

- 50 techniciens formés fin 2012 (4 agents des administrations, 3 des collectivités, 28 des structures de bassin, 4 des associations, 11 des organismes agricoles)
- Echanges terrain complémentaires (ateliers), 4 journées d'échanges réalisées depuis 2009
- Formation complémentaire des techniciens BV (INRA, pédologie), le 7 juin 2011



La validation par la CLE

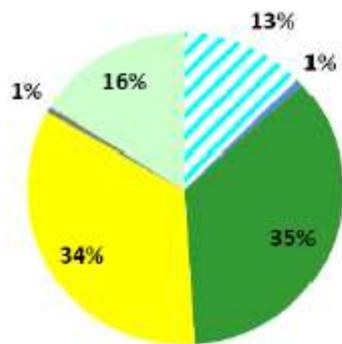
Instruction des cartographies de terrain

⇒ Indicateurs

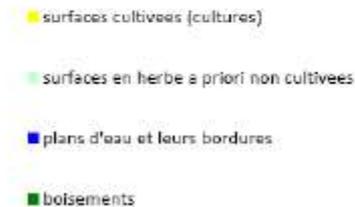
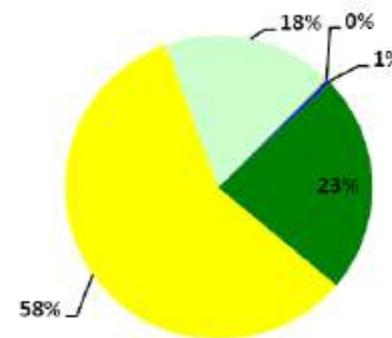
	ha	%
Surface du site	1 836	100%
Surface de l'Enveloppe de Référence	411,6	22%
Surface de zones humides	238,4	13%
Surface de ZH dans l'Enveloppe de Référence	187,7	79%
Surface de ZH à l'extérieur de l'Enveloppe de Référence	50,7	21%

Les zones humides relevées représentent 56 % de la surface de l'enveloppe de référence. 21 % des zones humides ont été relevées à l'extérieur de celle-ci.

Type de zones humides recensées



Occupation du sol de l'enveloppe de référence



Il est constaté une importante extension de zones humides cultivées (34%) et de zones humides potentielles (13 %), comparable à ce que prévoyait l'enveloppe (58 %).

Auxquelles il faut ajouter une importante extension des surfaces drainées (>12%) – même si ce chiffre est à relativiser du fait de l'artefact (cf. remarques générales).

Surface de parcelles drainées dans ER	32,9	1,79%
Surface totale de parcelles drainées	224,8	12,24%

La répartition par type confirme une très forte artificialisation de ces milieux sur ce bassin-versant (zones potentielles, cultivées, prairies semi-humides à humides, prairies artificielles, plantations et peupleraies représentent 60 % des zones humides inventoriées)

La validation par la CLE

Instruction des cartographies de terrain

	m linéaire	%
Circulation permanente	50 093	38%
Circulation temporaire	43 310	33%
Ecoulement ralenti/stagnant	20 914	16%
Circulation intermittent	15 548	12%
Circulation instantanée	932	1%
Linéaire total (mètres)	130 797	100%

	Territoire communal	
Linéaire de cours d'eau	52 525	100%
Linéaire IGN	24 282	46%

	m linéaire	%
Lit naturel	44 304	34%
Lit recalibré	9 975	8%
Voie d'écoulement naturelle	9 736	7%
Fossé d'emmenée	7 017	5%
Fossé drainant	31480	24%
Fossé de crue	14898	11,39%
Traversée de bassin/étang	1674	1,28%
Buse	7219	5,52%
Bief et déversoir	1050	0,80%
Voie d'infiltration	742	0,57%
Voie d'écoulement artificialisée	377	0,29%
Connexion supposée	2325	1,78%
Linéaire total (mètres)	130 797	100%

Proposition de linéaire cours d'eau

- = IGN x 2,16
- = 42 % du linéaire total recensé
- = 56 % du linéaire recensé à écoulement au moins temporaire

	m/ha
Taux de drainage total (permanent et temporaire)	41,79
IGN	10,86
Cours d'eau proposé	24

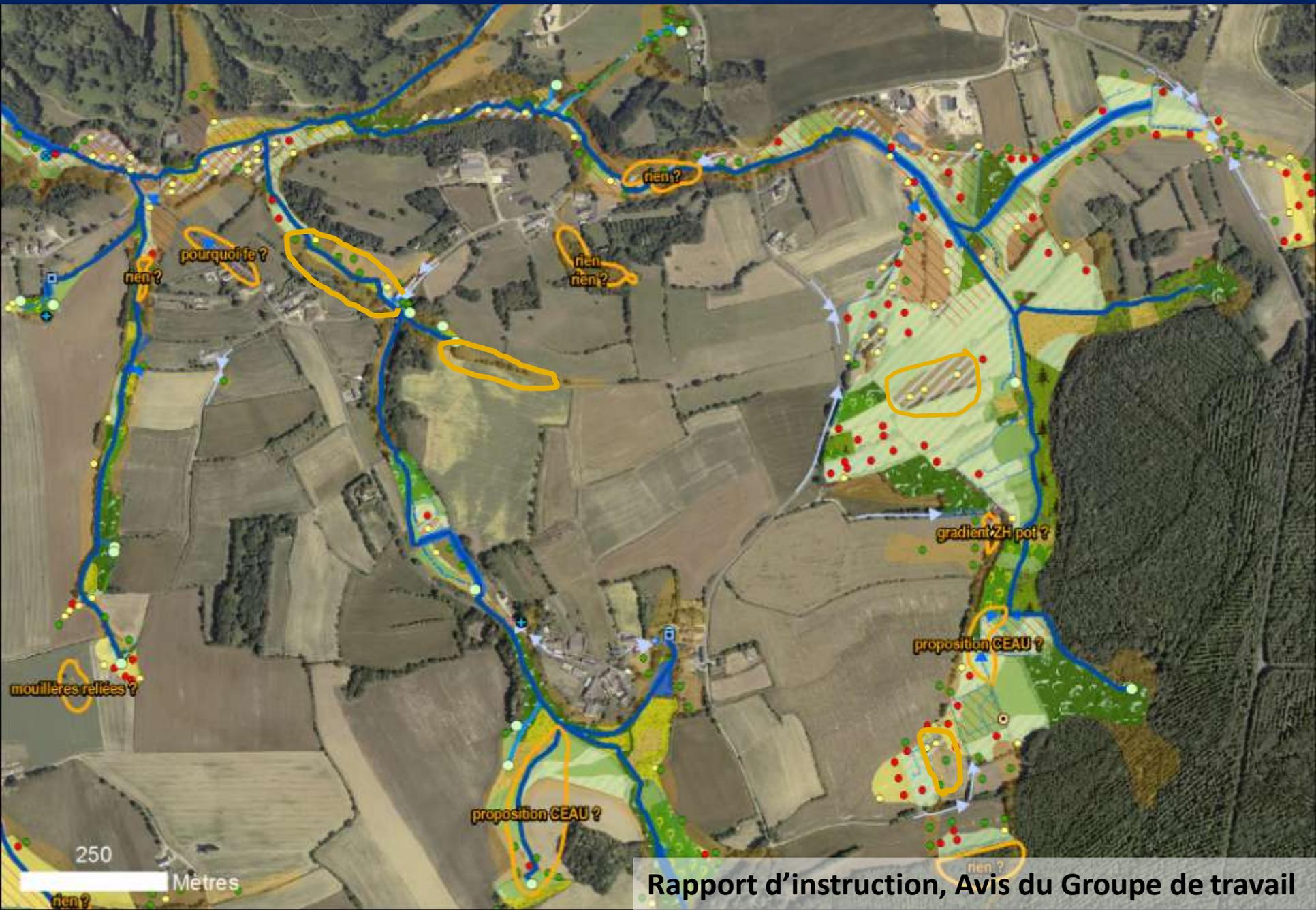
NB : Sur les 24 communes intégrées à ce jour (48 526 ha) :

Proposition de linéaire cours d'eau (734 km)

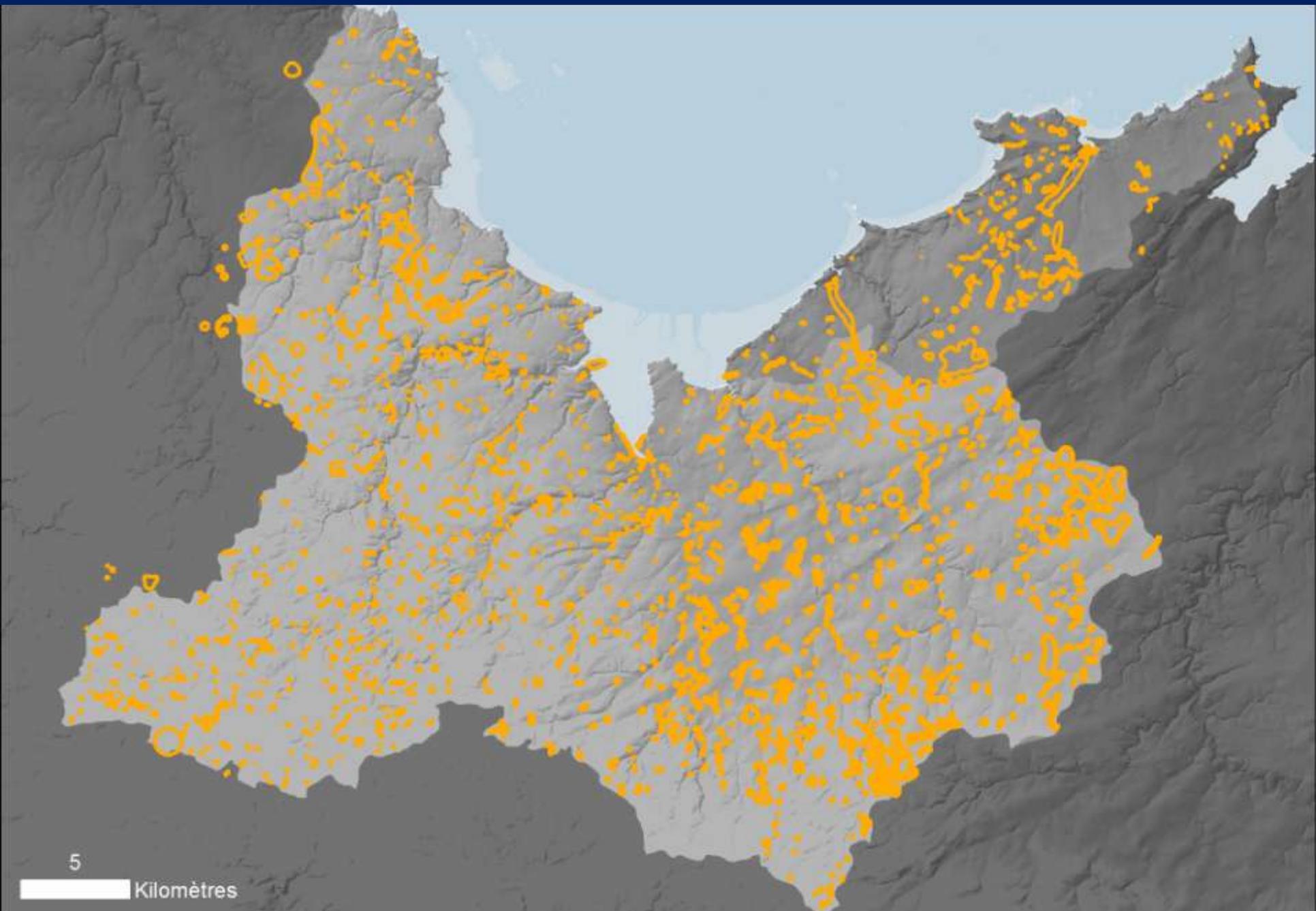
- = IGN x 1,5
- = 37 % du linéaire total de voies d'écoulement recensées
- = 63 % du linéaire recensé à écoulement au moins temporaire

Part du linéaire de réseau IGN non confirmé : 15 %

Instruction des cartographies



Instruction des cartographies



Délibération de la CLE



SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE DE LA BAIE DE SAINT BRIEUC
DU 13 DECEMBRE 2013

Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Baie de Saint Brieuc

Délibération n°042 / 2013

Objet : Avis de la CLE sur l'inventaire des zones humides et des cours d'eau de la commune de

Le 13 décembre 2013 à 09h30 s'est réuni, dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Baie de Saint Brieuc, sur convocation en date du 25 novembre 2013 et sous la Présidence d'Alain CADEC.

1. Collège des collectivités et des structures gestionnaires de l'eau

Présents :

M. CADEC Président de la CLE – Conseil Général des
Côtes d'Armor
M. BARBO 1er Vice-président de la CLE – Lamballe
Communauté
M. LE HENAFF SDAEP
M. LUCAS Cdc Côte de Penthièvre
M. JOLLY Cdc Cap 4

Excusés :

M. MORIN Région Bretagne
M. LE GALL St-Brieuc Agglomération

2. Collège des usagers

Présents :

M. LE ROUX Eaux et Rivières de Bretagne

Excusés :

3. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Présents :

Mme NIHOUL Agence de l'Eau

Excusés :

M. SALAUN MISE
M. COLL DREAL

Délibération n°042 / 2013

EXPOSE :

La Commission Locale de l'Eau de la baie de Saint-Brieuc a adopté le 19 décembre 2008 son « Guide pour la réalisation des inventaires des zones humides et des cours d'eau – production du référentiel hydrographique du SAGE, qui constitue en particulier une mise en application à l'échelle du SAGE de la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne concernant l'inventaire des zones humides, basée sur les critères de définition des zones humides précisés par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

référentiel hydrographique du SAGE (Cf. Chapitre III.1, B – Disposition OR-
aménagement et de Gestion Durable) assurent plusieurs fonctions
et des bassins-versants.

de ces espaces à l'échelle du Sage est indispensable aux nécessaires
tion, de préservation, de mise en valeur et de restauration de ces
prise en compte dans les politiques publiques.

résultats de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau de la
nt été instruits par le groupe de travail zones humides de la CLE du 28

-1-1 du Code de l'Environnement,

7 et QM-6 du Projet de SAGE de la baie de Saint-Brieuc,

fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau de la Baie de Saint
semblées plénière du 7 juin 2013,

et les données produites par St-Brieuc Agglomération en date de
ulier les conclusions du comité de pilotage communal réuni le 12

zones humides de la CLE du 28 novembre 2013,

tronique de M. le chef de la Mission Inter-Services de l'Eau,

ureau de la Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité des membres
e, 0 abstention) :

communal de : répond aux recommandations du guide
CLE le 19 décembre 2008, sous réserve de la prise en compte des

ir la parcelle Section C 1 N°1553 dans l'inventaire, ces terrains
istiques des zones humides et n'ayant fait l'objet d'aucun permis de
a démarche d'inventaire communal,

l'eau complémentaires à examiner :

la fontaine à la Ville-ès-Demandes,

une source le long de la route communale au Sud-Ouest du bourg,

cription des terrains en limite communale (parcelles Section A, N° 419

ompte des corrections du jeu de données demandées par le groupe de

Fait à St-Brieuc, le 13/12/2013
Pour expédition conforme
Le Président de la CLE


Alain CADEC

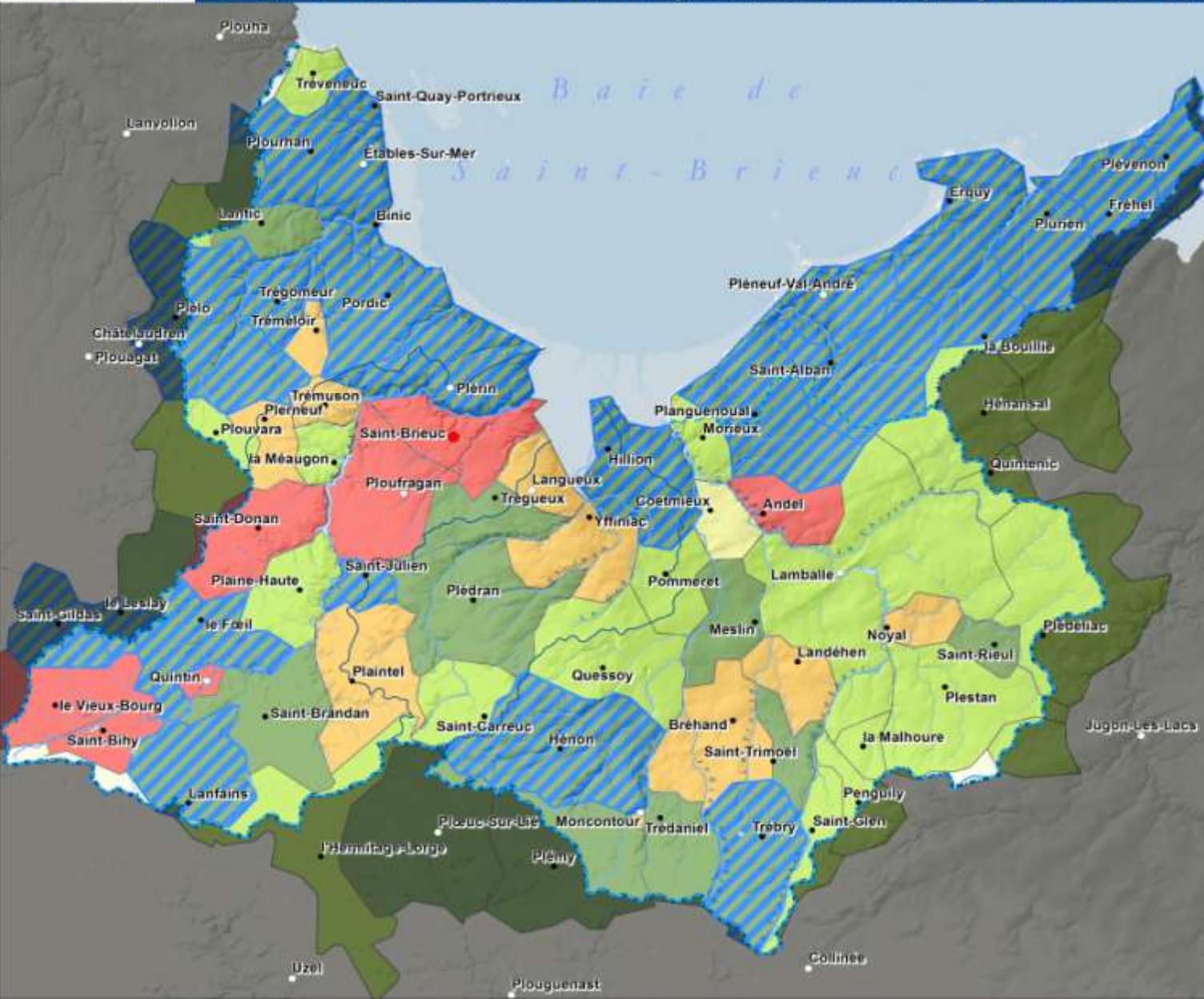
➔ Intégration des
données complétées

La production du référentiel hydrographique



Inventaires des zones humides

Communes dont les données sont intégrées au référentiel hydrographique au 05/11/2014



Légende :

Intégration au Référentiel Hydrographique

 Données intégrées

Etat validation communale :

 Validé

 En-cours

 2e trimestre 2014

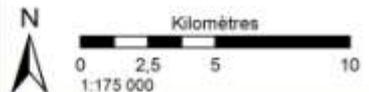
 3e trimestre 2014

 4e trimestre 2014

 Périmètre SAGE Baie de Saint-Brieuc

 Périmètre Plan Algues Vertes

 Limites bassins versant

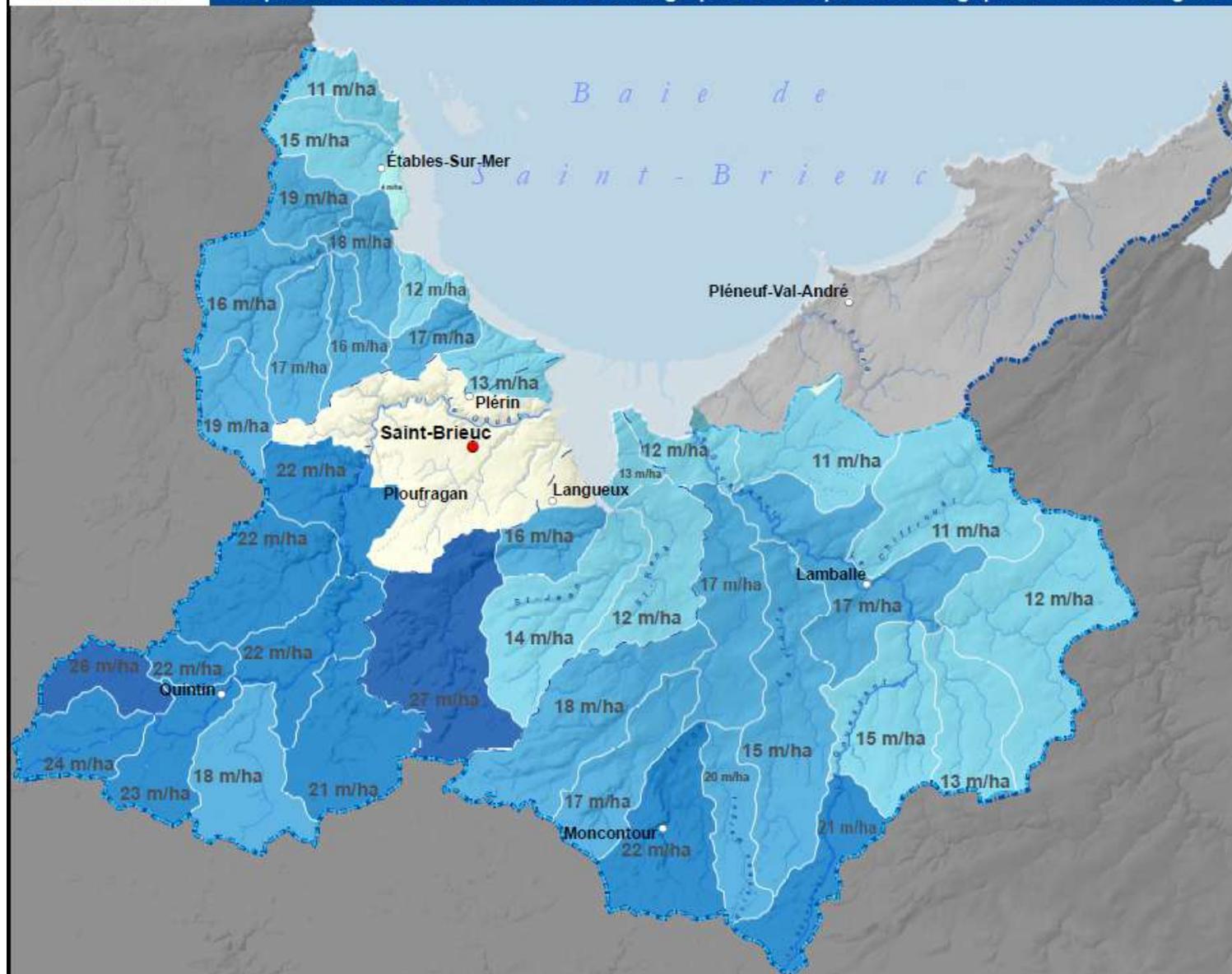


Pour quel résultat, quelles utilisations ?

La connaissance du bassin, l'appréhension des enjeux

Taux de drainage des sous-bassins versants

d'après réseau d'écoulement de la cartographie des espaces stratégiques Plan Lutte Algues Vertes Baie de St-Brieuc



Légende :

Taux de drainage des sous-bassins versants

- Moins de 10 m/ha
- de 10 à 15 m/ha
- de 15 à 20 m/ha
- de 20 à 25 m/ha
- de 25 à 30 m/ha

- Périmètre SAGE Baie de Saint-Brieuc
- Périmètre Plan Algues Vertes
- Limites bassins versant

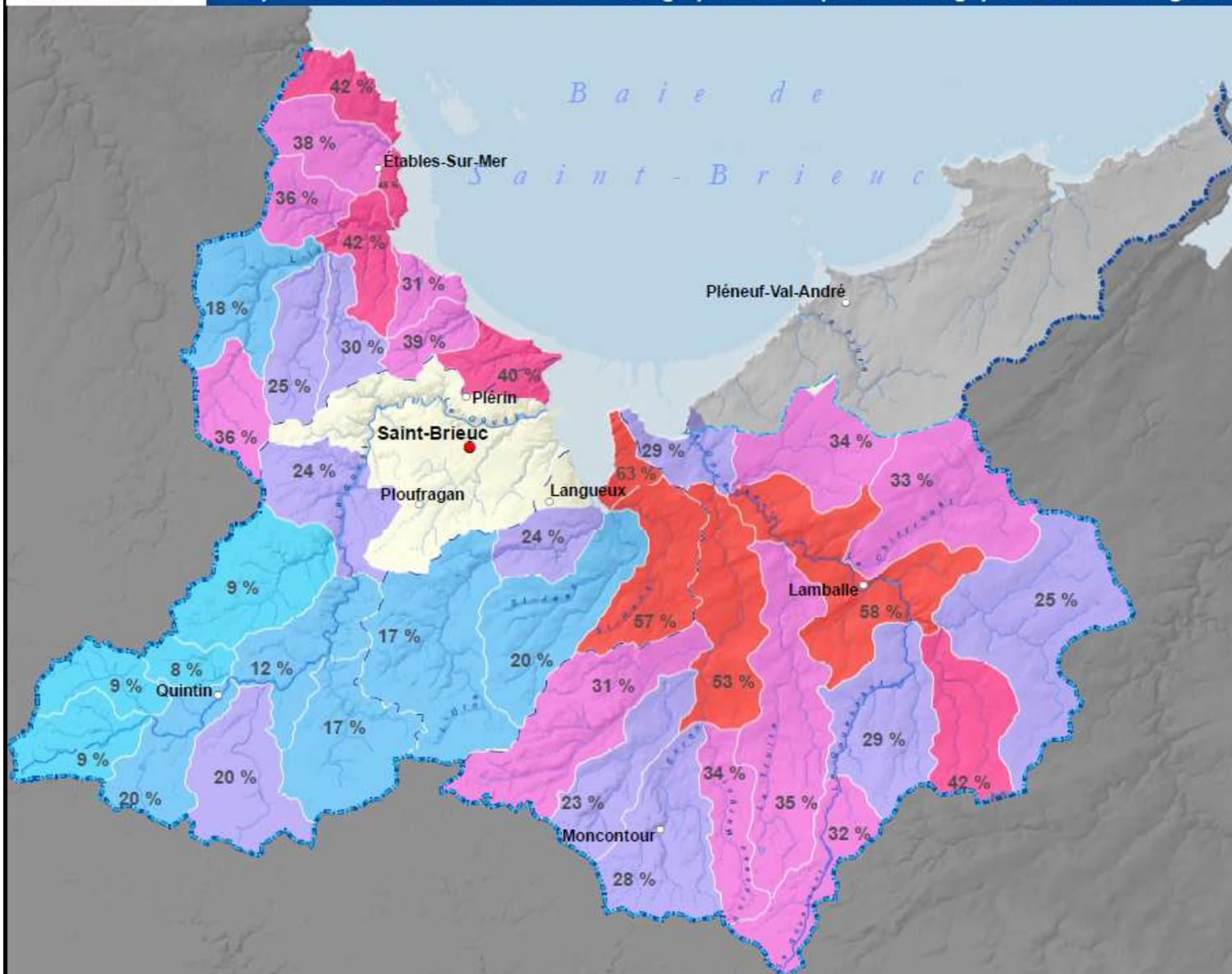


La connaissance du bassin, l'appréhension des enjeux



Taux d'artificialisation des cours d'eau proposés

d'après réseau d'écoulement de la cartographie des espaces stratégiques Plan Lutte Algues Vertes Baie de St-Brieuc



Légende :

Artificialisation des cours d'eau proposés

- Moins de 10%
- de 10 à 20%
- de 20 à 30%
- de 30 à 40%
- de 40 à 50%
- de 50 à 65%

- Périmètre SAGE Baie de Saint-Brieuc
- Périmètre Plan Algues Vertes
- Limites bassins versant



La connaissance du bassin, l'appréhension des enjeux

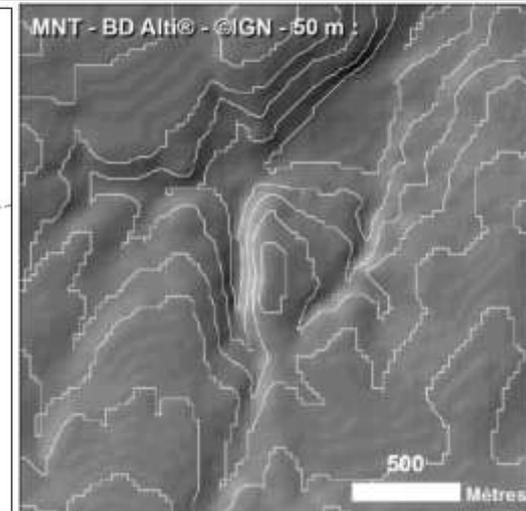
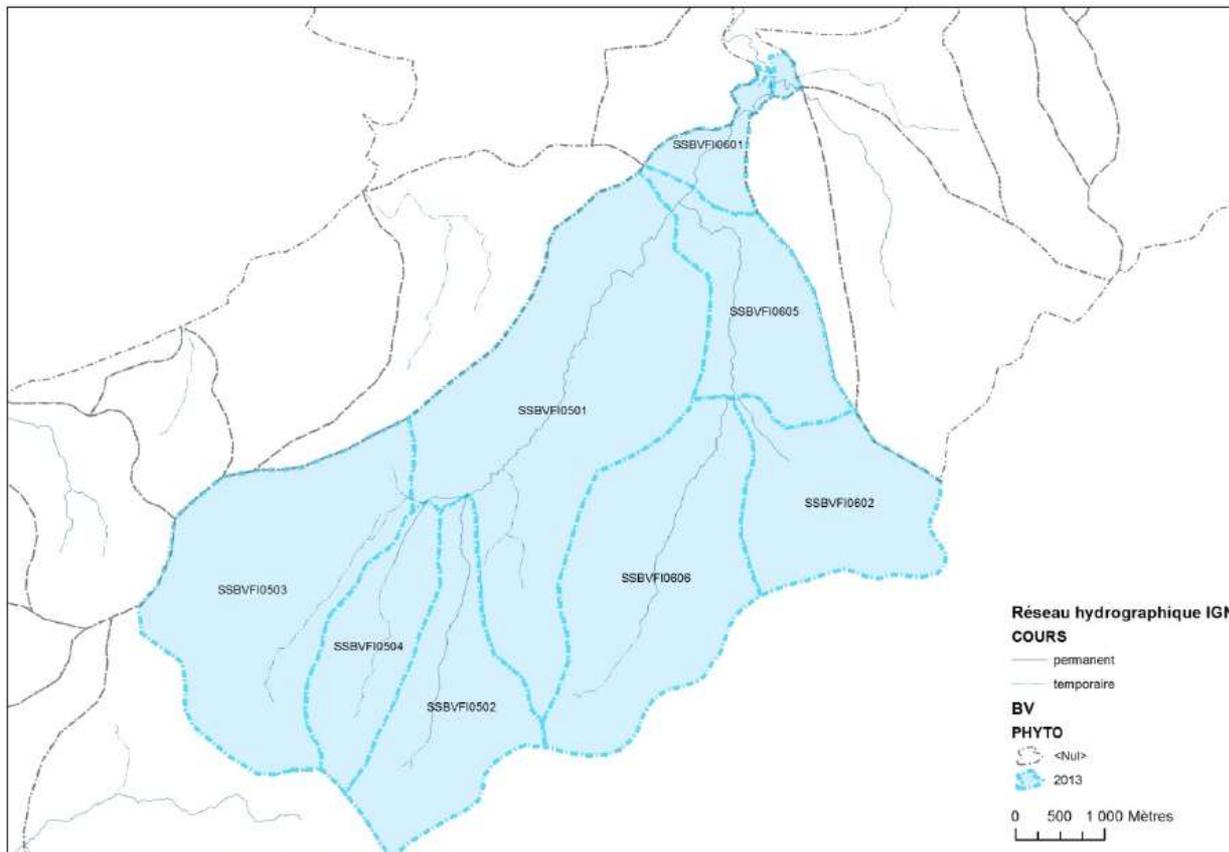
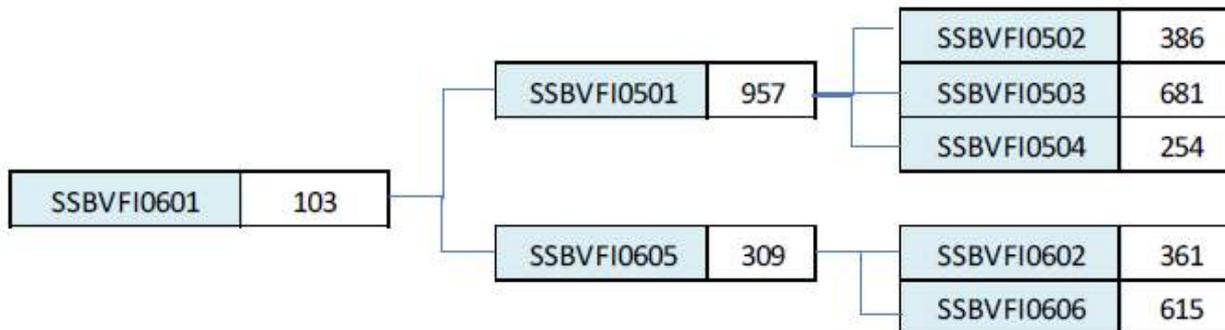
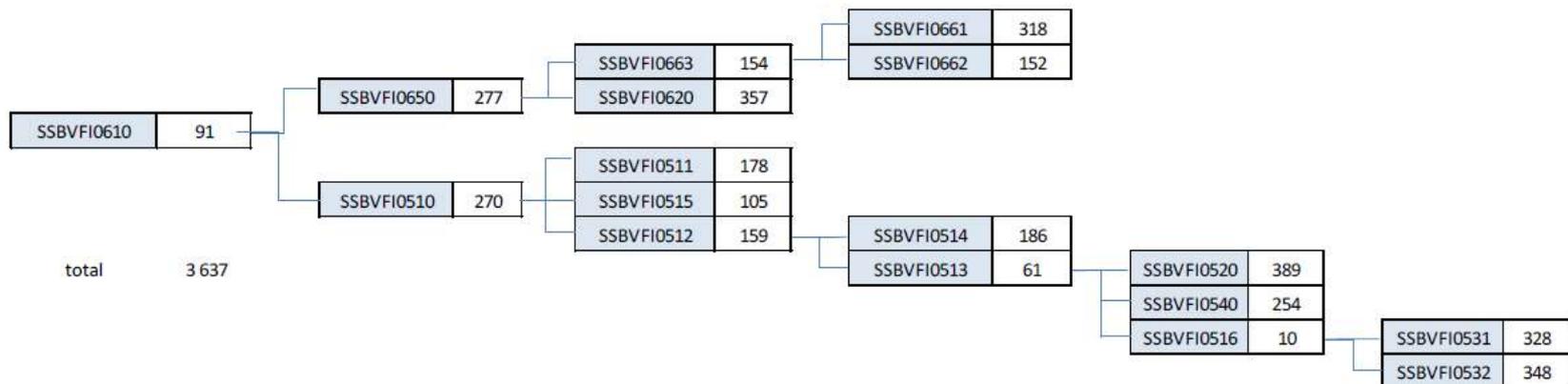
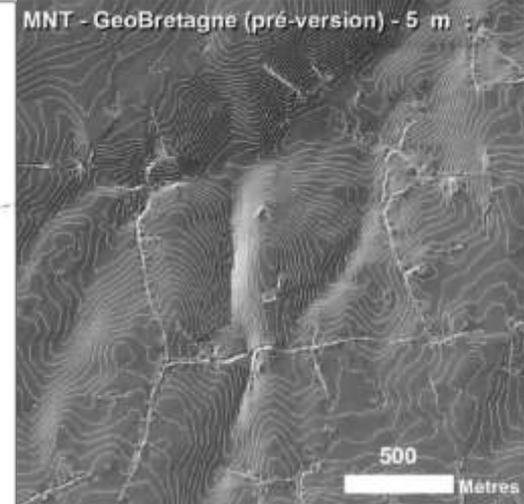
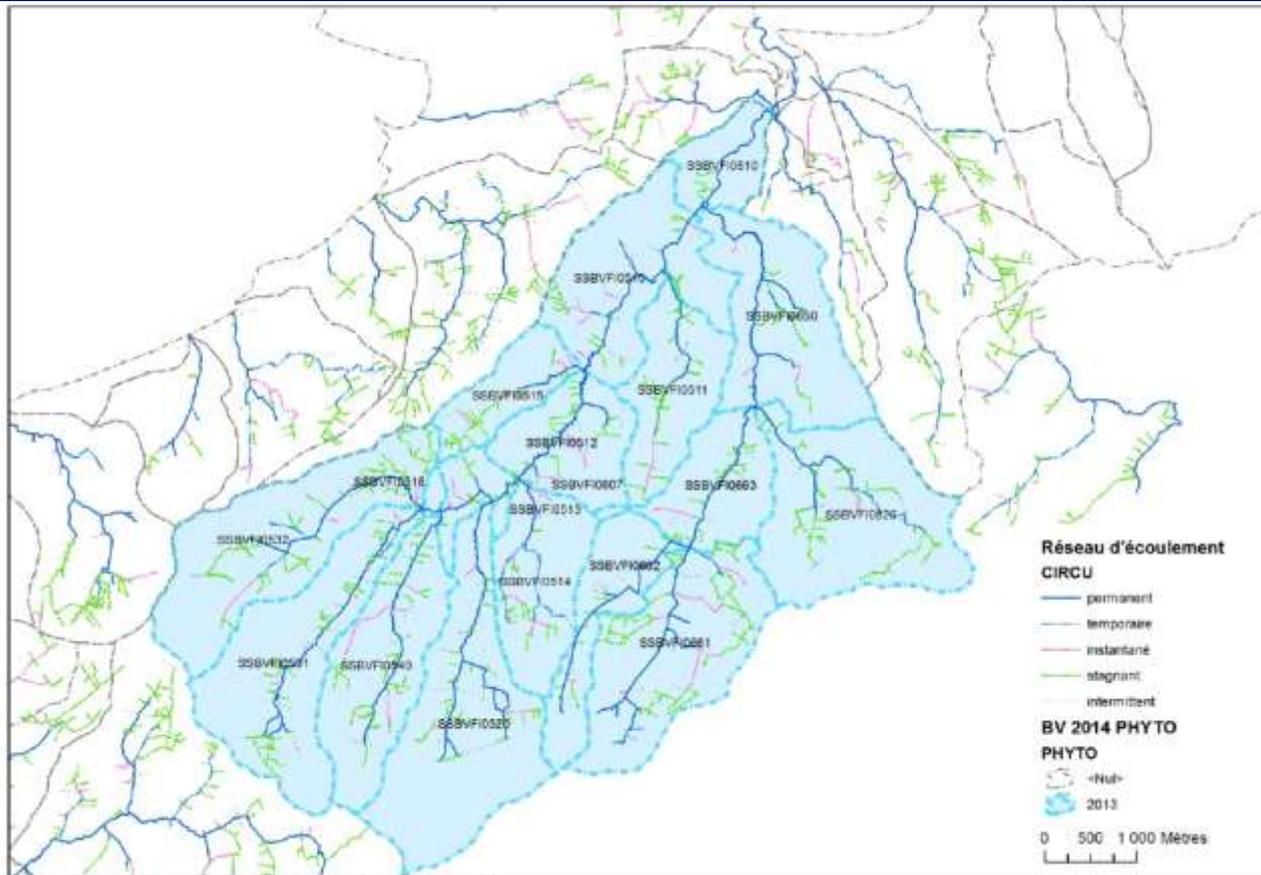


Figure 9 - Découpage hydrologique initial

Découpage hydrologique initial (données utilisées : Scan 25 de l'IGN pour le réseau hydrographique, courbes de niveau d'équidistance 5 m issues du traitement du modèle numérique de terrain au pas de 50 m)



La connaissance du bassin, l'appréhension des enjeux



L'identification des priorités



Légende

Localisation et numérotation des prélèvements

● IFF5

Limite du bassin versant

○ IFF5

● Anomalies relevées

● ANC non-conforme (2009)

Réseau hydrographique :

— Fossé

— Cours d'eau

— Bocage recensé

Typologie des zones humides :

■ Autres

■ Boisement

■ Culture

■ Etendue d'eau

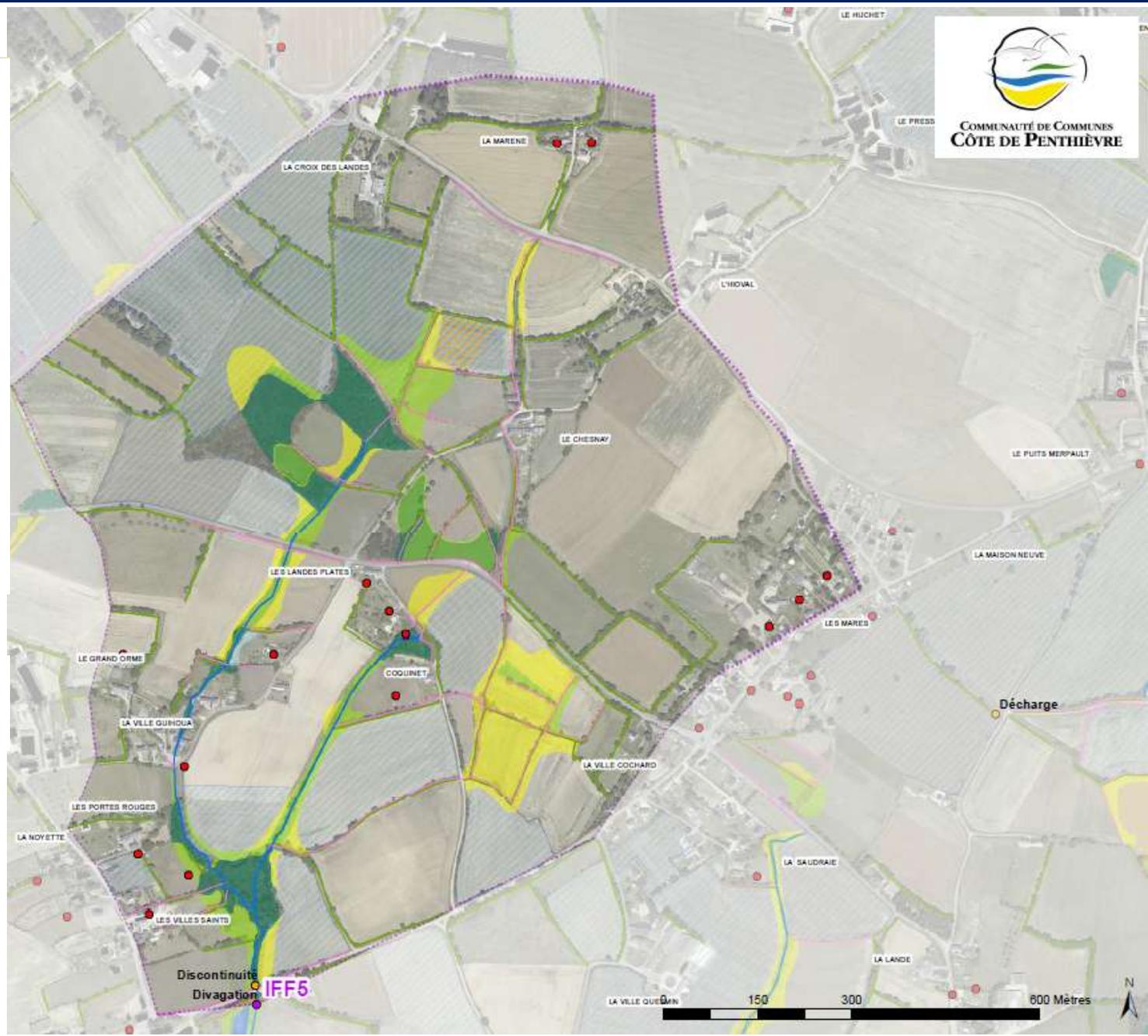
■ Milieu diversifié

■ Prairie

▨ Potentielle

▨ Drainage agricole

■ Remblai en zone humide



Disposition QM-11 du PAGD

Intégration des zones humides et des cours d'eau inventoriés dans les trames bleues des documents d'urbanisme

Règles du SAGE

Règle N° 2

Interdiction de la dégradation des berges des cours d'eau liée au piétinement du bétail

Règle N° 4

Interdiction de destruction des zones humides sauf exceptions justifiées⁽¹⁾, et liées à l'absence d'alternative ⇒ mesures compensatoires

(1) Mise en sécurité de bâtiments ou installations, mise aux normes de bâtiments d'élevage, infrastructures routières et réseaux, DUP, aménagement de cours d'eau et lutte contre les inondations

Les questions posées

Les questions posées



Différences des référentiels
« géographiques »
entre Urbanisme et
Environnement, cadastre et
orthophotoplan)

➡ « report » nécessaire pour
la production des règlements
graphiques des PLU

D'où la coexistence de deux
couches « zones humides »

➡ Une couche « référence »
cohérente avec la
photographie aérienne

➡ Une couche « adaptée »
cohérente avec la matrice
cadastrale

Mises à jour ?

⇒ Cctp des marché d'appui à l'élaboration/révision des PLU

Les questions posées

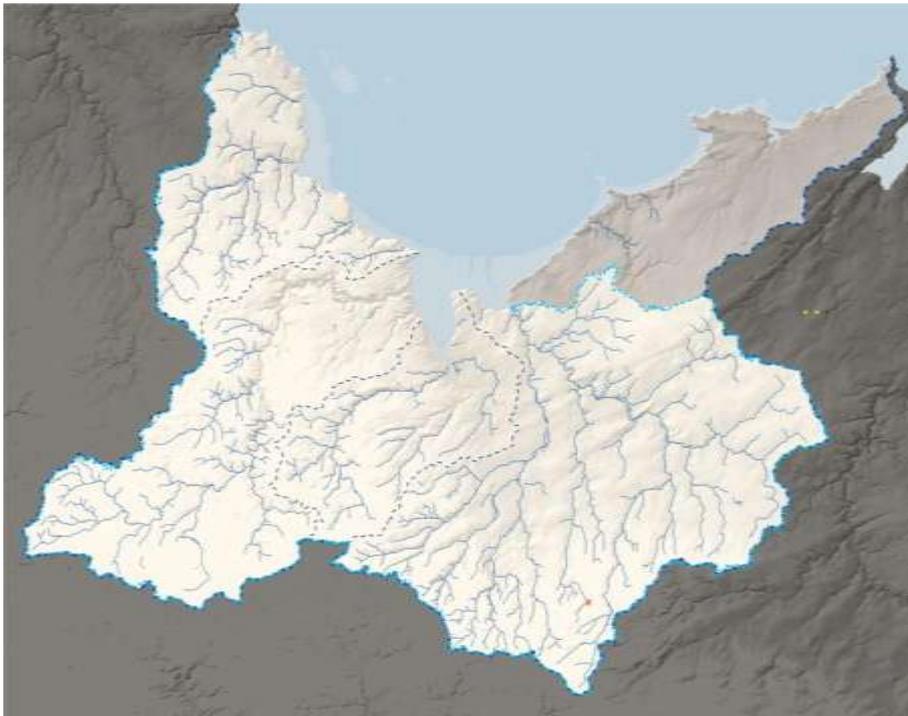
Une référence pour toutes les normes ou un modèle souple ?

Cas des cours d'eau pour application Directive NO3

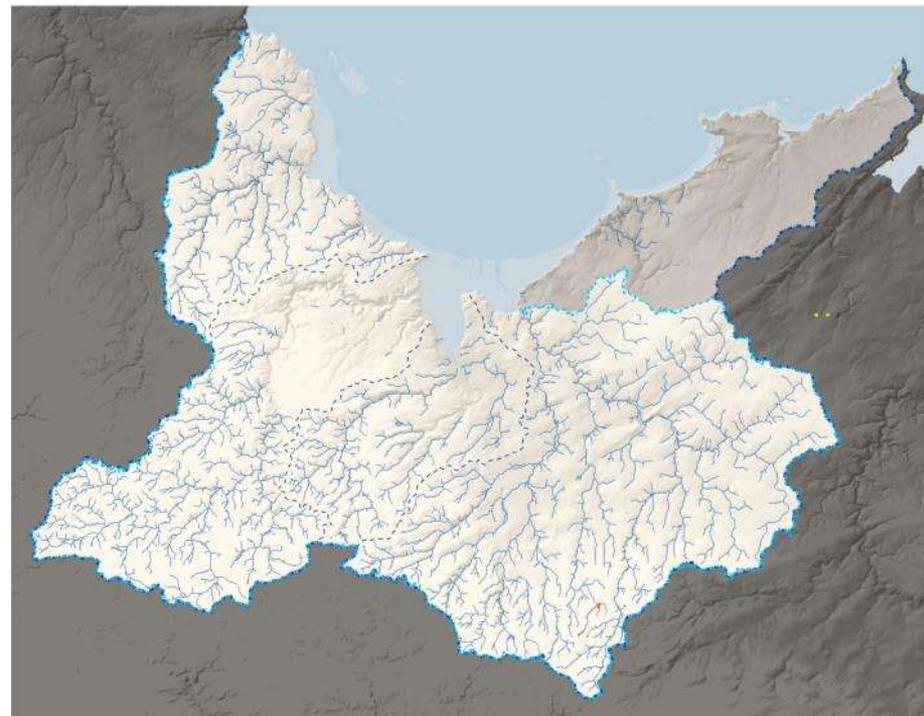
Les blocages qui se font jour lors des validations communales portent sur la prise en compte des cours d'eau hors IGN par l'administration dans l'application de la Directive Nitrates (à ce jour bande enherbée de 10 m de part et d'autre en Zone d'action Complémentaire, mais ne s'appliquant en Côtes d'Armor qu'aux cours d'eau figurant sur les cartes 1/25 000ème de l'IGN)

Les inventaires en cours permettent de cartographier les cours d'eau répondant aux critères d'application de la Loi sur l'Eau (instruction des rubriques IOTA soumis à autorisation en particulier).

Réseau référencé sur l'IGN 1/25 000ème

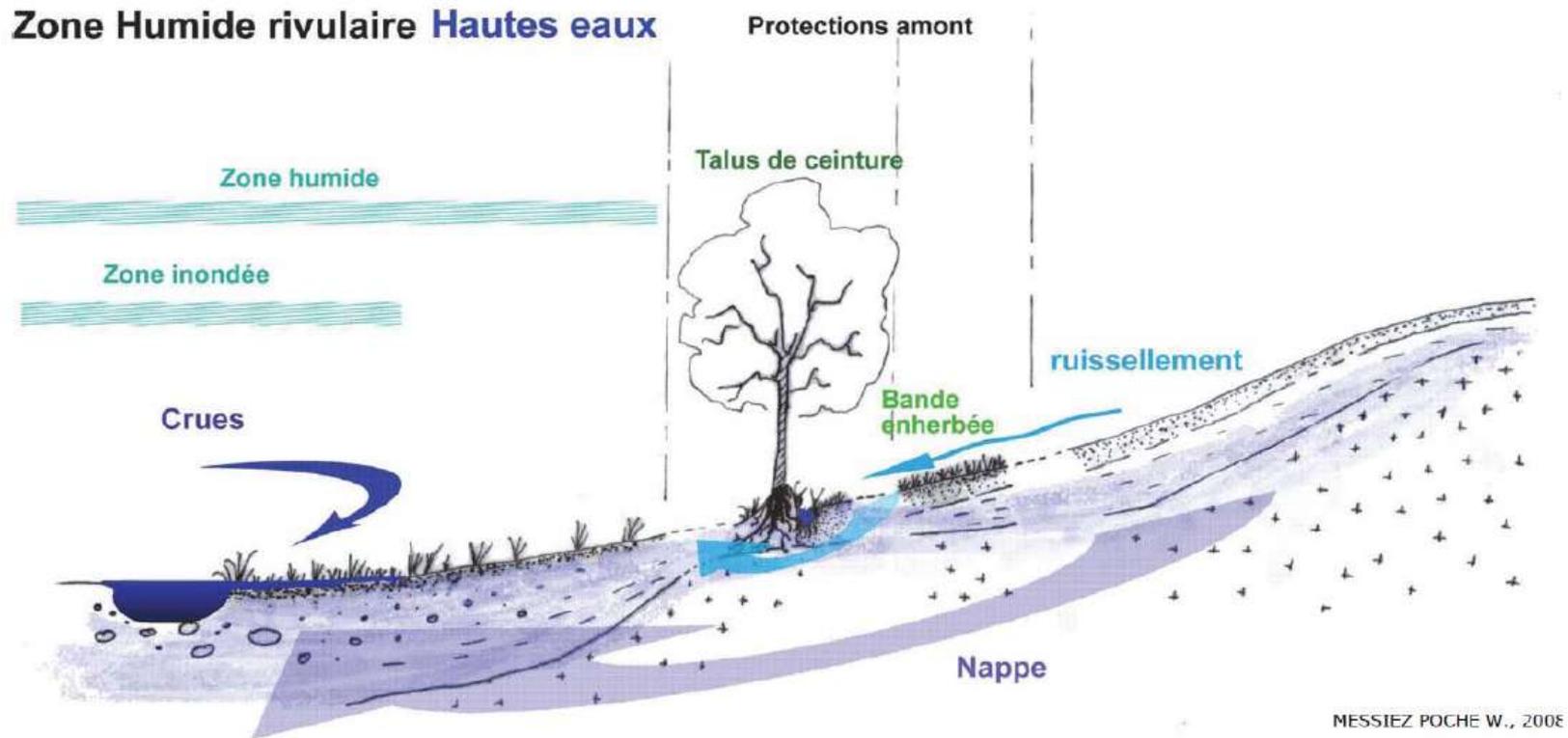


proposé suite à la cartographie des ES (+ 65 % environ)

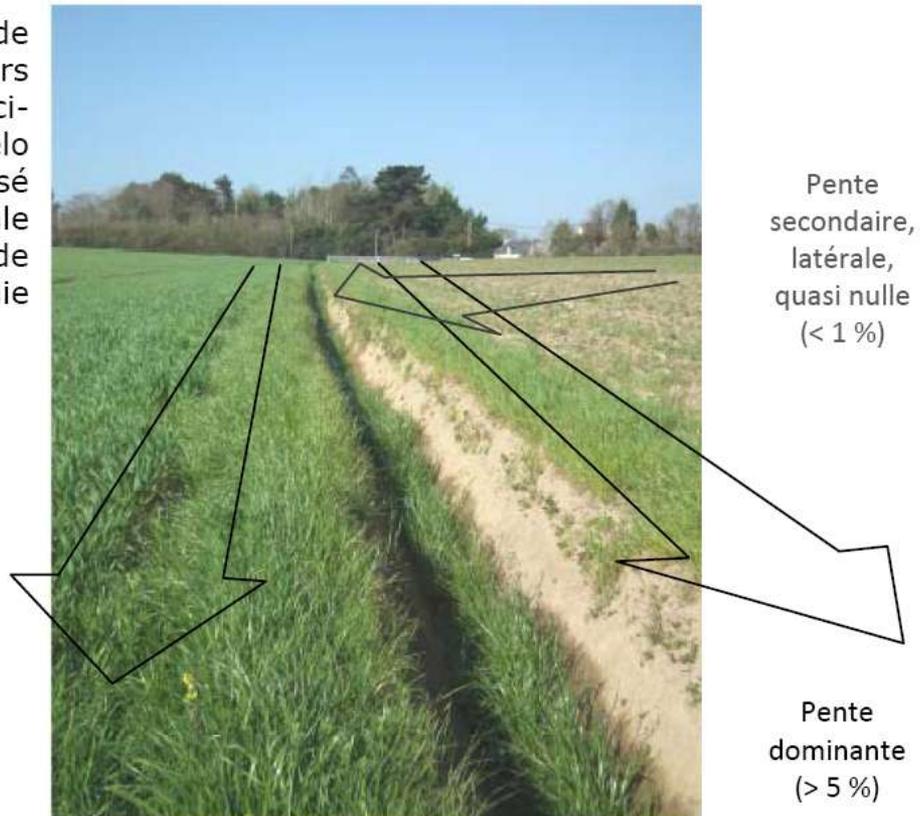


Les bandes enherbées sont un dispositif permettant de lutter contre le ruissellement en provenance de la parcelle bordant le cours d'eau :

1. Elles sont inefficaces à partir du moment où cette parcelle bordant le cours d'eau est humide ou inondable, auquel cas c'est l'intégralité de la surface humide ou inondable qu'il faut mettre en herbe, et la protection contre le ruissellement devrait se situer à l'amont de cette dernière (Cf. extrait ci-dessous du Guide d'inventaire validé par la CLE, Annexe 4) :



2. Elles sont inutiles lorsque la pente de la parcelle perpendiculaire au cours d'eau concerné est nulle (exemple ci-contre du cours d'eau situé à Plélo (La Ville Morel) ayant posé problème). Une protection latérale de moindre emprise suffit (bande enherbée réduite, billon, talus, haie à plat, végétation en berge)



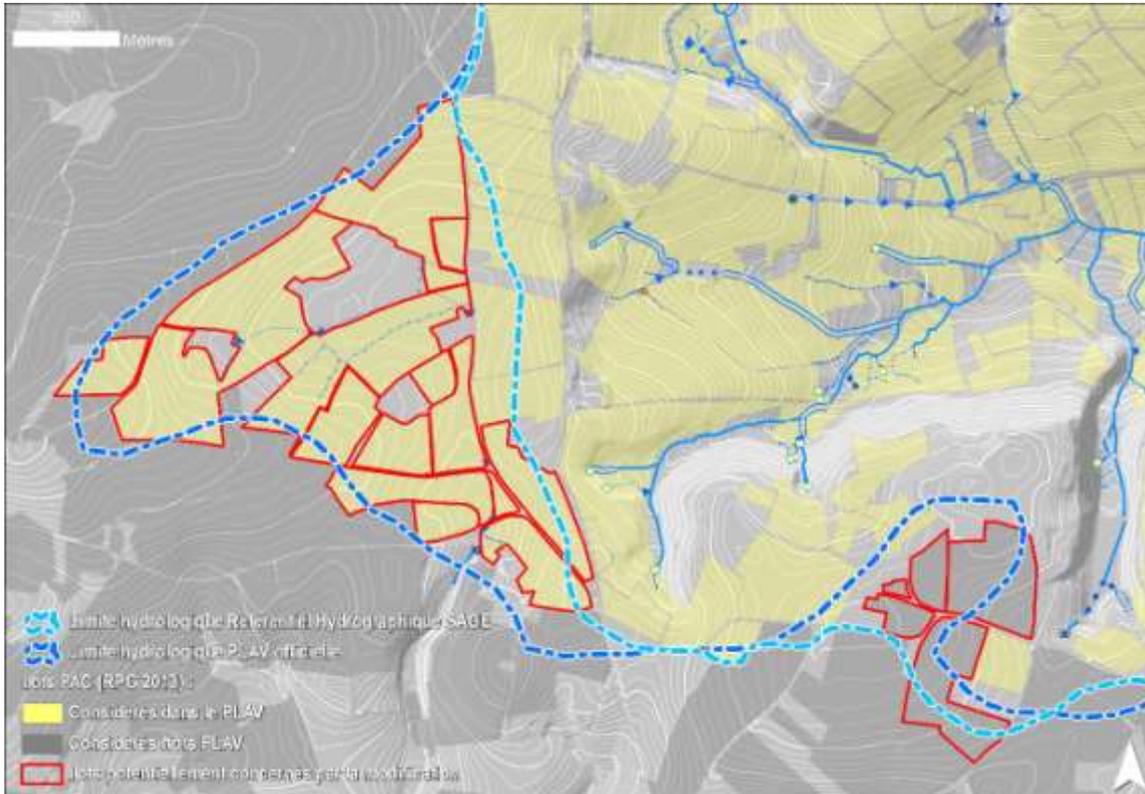
⇒ Bureau de la CLE du 08/02/2013 :

La proposition du groupe de travail zones humides :

- de construire une méthode permettant, parmi les cours d'eau validés, de distinguer les situations nécessitant ou non la mise en place d'une bande enherbée réglementaire
- de ne pas transmettre aux services de l'Etat les données d'inventaire des cours d'eau sur les communes du SAGE dans l'attente de la formulation de cette proposition et d'un positionnement de l'Etat sur la question.

Est validée par le bureau de la CLE à l'unanimité avec une abstention (M. Salaun, MISE)

Des précisions du périmètre nécessaires :



- Exploitants « étonnés »

Enjeux :

- ✓ **Opérationnalité des périmètres officiels**
(MAE, indicateurs de suivi des objectifs en surface – risque ZSCE)
- ✓ **Echanges, co-construction des données et coordination** entre BV
- ✓ **Etude de risques** (transferts de surface, phytosanitaires, problématiques littorales très influencées par les pollutions ponctuelles)



Outils :

- ✓ **Référentiel hydrographique du SAGE**
- ✓ **MNT pas de 5 m**

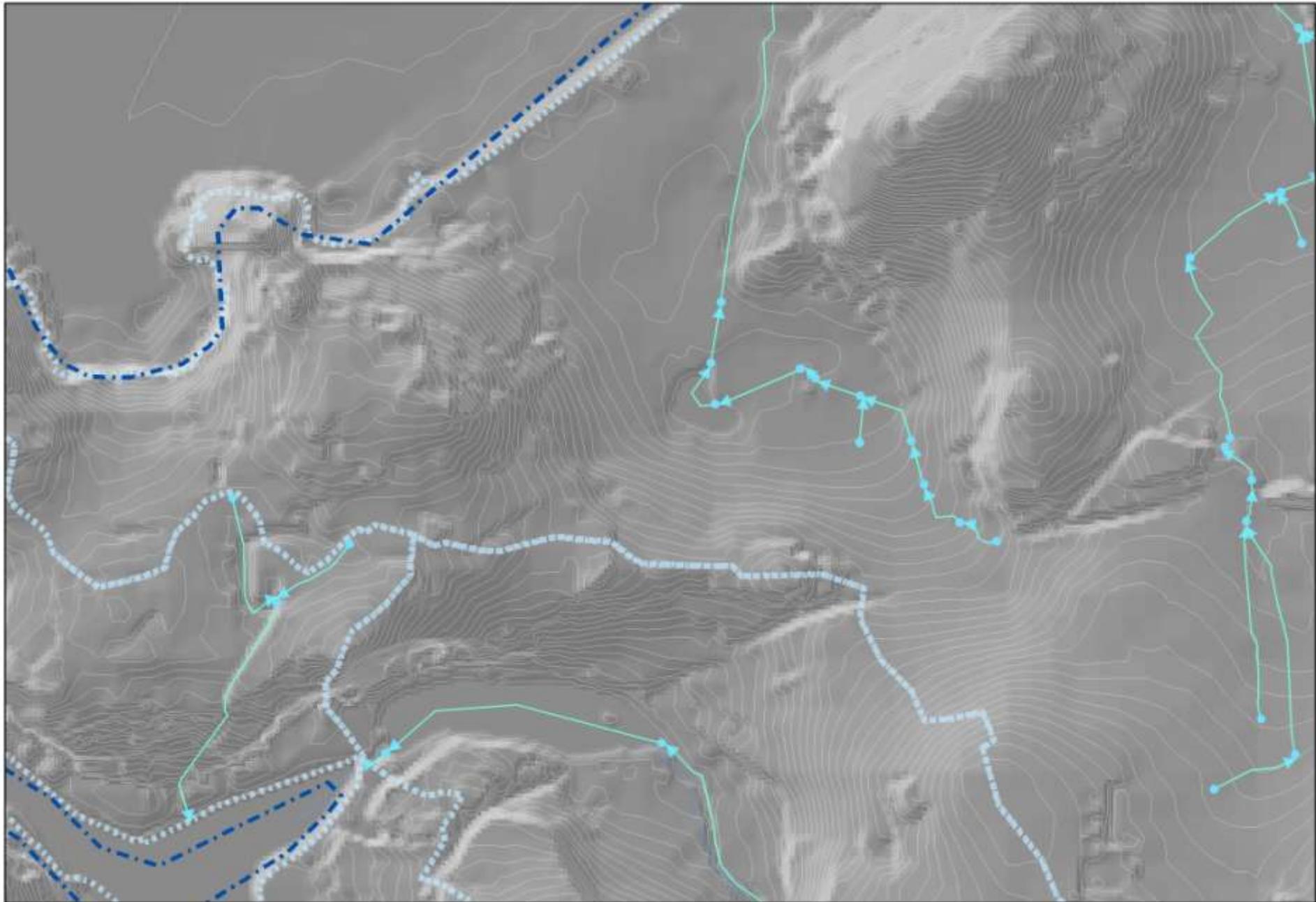
Méthode :

- ✓ **Tracé manuel (ech 1: 2 000 – 1: 4 000)**
- ✓ **« Découpage hydrologique intégral » puis agrégation**
- ✓ **Transferts de surface**

Mise en oeuvre



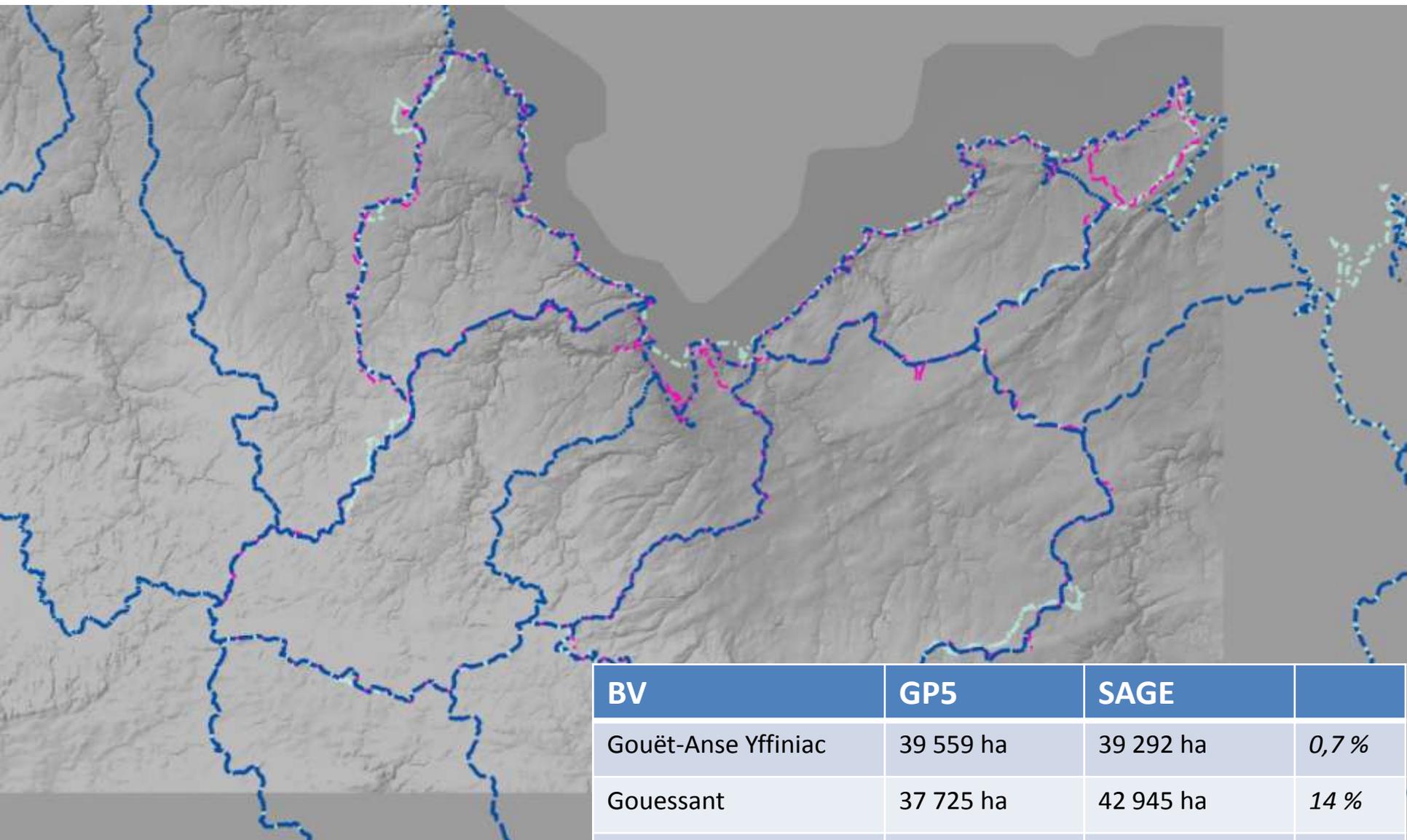
Mise en oeuvre



Mise en oeuvre



Résultats



BV	GP5	SAGE	
Gouët-Anse Yffiniac	39 559 ha	39 292 ha	0,7 %
Gouessant	37 725 ha	42 945 ha	14 %
Ic	14 651 ha	14 633 ha	0,1 %
Flora-Islet	11 723 ha	12 181 ha	4 %

La diffusion de l'information

Documents téléchargeables sur le site internet du Pays de St-Brieuc www.pays-de-saintbrieuc.org



Guide de production de l'enveloppe de référence

Validé par la CLE le 17 décembre 2007



Guide de réalisation des inventaires de terrain des zones humides et des cours d'eau

Validé par la CLE le 19 décembre 2008
+ de 1 400 téléchargements à ce jour



Atlas de l'enveloppe de référence

Validé par la CLE le 23 février 2009
+ de 4 100 téléchargements à ce jour

37 mises à disposition du jeu de données via convention

La diffusion de l'information

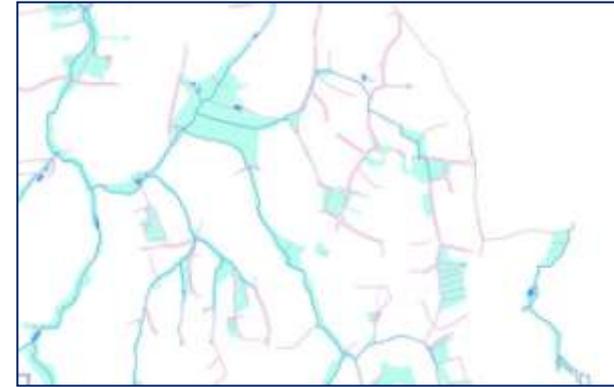
Référentiel simplifié

Zones humides loi sur l'eau
Cours d'eau
(+ sources, plans d'eau et réseau secondaire)

<https://sig.paysdesaintbrieuc.fr/wvsPSB/jsp/login/loginAdminPSB.jsp>



➔ Via le SIG de Pays /WebVilleServer
Agents des collectivités en charge de l'urbanisme



Référentiel complet

Zones humides loi sur l'eau
Zones humides potentielles
Parcelles drainées
Sources/rejets
Réseau d'écoulement complet
Données diagnostic

➔ Donnée technique partagée avec les BV,
Mise à disposition via convention



Zones humides

Zones humides loi sur l'eau

➔ Diffusée via GéoBretagne,
Géoportail, Forum des Marais
Atlantiques

